

EAU POTABLE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC



EXERCICE 2015

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 27 SEP. 2016

CASTELSARRASIN - 82

SOMMAIRE

PARTIE 1 : COMMUNE DE LIZAC	4
Préambule	5
I. Synthèse de l'année 2015	5
I.1. Les chiffres clés	5
I.2. Les indicateurs de performance	6
I.3. Les faits marquants de l'année	7
II. Indicateurs techniques	8
II.1. Les usagers	8
II.1.1. Bilan usagers	8
II.1.2. Les indicateurs usagers	10
II.2. La production d'eau potable	11
II.3. Qualité de l'eau potable mis en distribution	11
II.4. La distribution de l'eau potable	12
II.4.1. Les installations	12
II.4.2. Le réseau	12
II.4.3. Volume mis en distribution	13
II.4.4. Exploitation du réseau	14
III. Indicateurs financiers	18
III.1. Tarification et facturation	18
III.2. Réalisations budgétaires 2015	19
III.2.1. Section de fonctionnement	19
III.2.2. Section d'investissement	20
III.3. Perspective d'investissement à compter de 2016	20
PARTIE 2 : COMMUNE DE MOISSAC	21
Préambule	22
I. Synthèse de l'année 2015	23
I.1. Les chiffres clés	23
I.2. Les indicateurs de performance	24
I.3. Les faits marquants de l'année	25
II. Indicateurs techniques	26
II.1. Les usagers	26
II.1.1. Bilan usagers	26
II.1.2. Les indicateurs usagers	28
II.2. La production d'eau potable	29
II.2.1. Les équipements de production	29
II.2.2. La répartition des volumes produits par puits	29
II.3. Qualité de l'eau potable mis en distribution	31
II.4. La distribution de l'eau potable	32
II.4.1. Les installations	32

II.4.2. Le réseau	32
II.4.3. Volume mis en distribution	33
II.4.4. Exploitation du réseau	34

III. Indicateurs financiers 39

III.1. Tarification et facturation	39
III.2. Réalisations budgétaires 2015	40
III.2.1. Section de fonctionnement	40
III.2.2. Section d'investissement	42
III.3. Perspective d'investissement à compter de 2016	43
III.4. L'état de la dette	44

Annexes 45

- Annexe 1 : Etat de la dette sur la commune de Moissac
- Annexe 2 : Rapport de l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- Annexe 3 : Rapport de l'Agence de l'eau

PARTIE 1

RAPPORT SUR



LA COMMUNE DE LIZAC

PREAMBULE

La commune a fait le choix en 2012 de déléguer la gestion du service eau potable à la société Véolia Eau. Le contrat de délégation de service public a débuté le 1^{er} janvier 2012 et a pris fin le 31 décembre 2015. Son objet étant la gestion du service de transport et de distribution de l'eau potable sur l'ensemble du territoire communal.

La présente partie du rapport concerne le service eau potable géré par affermage par la société Véolia Eau sur la commune de Lizac.

I. SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

I.1. Les chiffres clés

225 abonnés desservis au 31 décembre 2015,
représentant une hausse de 2.7% par rapport à 2014.

23 078 m³ d'eau potable consommés, soit
une diminution de 5 % par rapport à l'année 2014.

Prix de l'eau potable : **2.06** €TTC/m³

1 surpresseur
1 bâche de reprise

Un rendement de **72.3 %**
soit une diminution de 20.1 % par
rapport à 2014 et un indice de pertes
en réseau de **0.93** m³/km/j

32.84 km de réseaux de
distribution d'eau potable

I.2. Les indicateurs de performance

Thèmes	Code ONEMA	Indicateur	Unité	2011	2012	2013	2014	2015
Caractéristiques techniques du service	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	U	458	471	484	505	512
	-	Nombre d'abonnements	u	207	211	213	219	225
	-	Linéaire de réseau de distribution	Km	32.81	32.81	32.81	32.83	32.84
Prix	D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€TTC/m ³	2.36	2.43	2.45	2.46	2.06
Indicateurs de performance	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100	100	100	100	100
	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	-	-	100	-	-
	P103.2 B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	%			30*	30	92
	P104.3	Rendement du réseau de distribution d'eau potable	%	82.2	83.7	81.0	90.5	72.3
	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	0.63	0.61	0.82	0.38	1.04
	P106.3	Indice linéaire de perte en réseau	m ³ /km/j	0.52	0.51	0.71	0.27	0.93
	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0	0	0	0	0
	P151.1	Taux d'occurrences des interruptions de service non programmées	/1000 abonnés	9.66	28.44	37.56	13.70	40
	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	j	1	1	1	1	1
	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100	100	100	100
	-	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues		oui	oui	oui	Oui	Oui
	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	0.25	0.91	0.59	0.93	1.84
	P155.1	Taux de réclamations	/1000 abonnés	0	0	0	0	0
	Actions de solidarité et de coopération	P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m ³	0	0	0	0

* indice ayant changé de mode de calcul cf. détail dans rapport ci-après

I.3. Les faits marquants de l'année

Général :

Le contrat de délégation du service eau potable sur la commune de Lizac, débuté en 2012 a pris fin le 31 décembre 2015.

Au terme d'une étude confirmant la gestion du service par délégation de service public, une consultation d'entreprises a été engagée premier semestre 2015 par le SIEPA. A l'issue de celle-ci, la gestion du service eau potable sur l'ensemble du territoire du syndicat a été confiée à VEOLIA Compagnie de l'Eau et de l'Ozone pour une durée de 12 ans.

Une dégradation du recouvrement des factures apparaît cette année. En effet, compte tenu de la nouvelle réglementation en la matière et à la jurisprudence de ces derniers mois, il est interdit de recourir aux coupures d'eau. Cette dégradation devrait donc se poursuivre en 2016.

Réseau d'eau potable :

La société Véolia a complété les informations relatives à la connaissance patrimoniale du réseau. Ce qui a permis d'atteindre au 31 décembre 2015 le seuil des 40 points du descriptif détaillé conformément à la réglementation et a permis de bénéficier des points additionnels d'ores et déjà accessibles pour le service mais non comptabilisables jusqu'alors.

Le rendement du réseau a très fortement diminué, passant de 90.5% à 72.3%. Il reste cependant supérieur au seuil Grenelle 2 (66.77). Cette dégradation s'explique par la réparation tardive d'une fuite difficilement détectable.

Production d'eau potable :

Les résultats du contrôle sanitaire montrent que la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, produite et distribuée sur la commune de Lizac est conforme aux normes en vigueur excepté pour l'eau produite au puits Monnié où la limite de qualité réglementaire concernant les pesticides a été dépassée (présence de boscalid). L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a déterminé qu'une eau contenant moins de 120 µg/L de boscalid n'entraîne aucun effet néfaste sur la santé en l'état actuel des connaissances. L'eau produite au puits Monnié est distribuée en mélange avec l'eau produite au puits du Luc et la teneur en pesticides en distribution était abaissée du fait de cette dilution.

Cette ressource a été abandonnée en novembre 2015.

Un évènement tempétueux s'est déroulé dans la nuit du 31 août au 1^{er} septembre 2015.

Il a été à l'origine d'importantes perturbations dans la fourniture d'énergie électrique de plusieurs installations de la collectivité. VEOLIA a mobilisé les moyens nécessaires afin de limiter au maximum la gêne occasionnée et permettre la continuité de service.

Pour faire face à ses besoins la collectivité a décidé de construire une nouvelle usine de traitement alimentée par une prise d'eau dans le Tarn et avec une sécurisation de l'approvisionnement par un secours dans le canal.

Celle-ci a été mise en service en septembre 2015 dans le cadre d'une période d'essais. Ceux-ci étant rapidement concluants, la distribution de l'eau produite par cette nouvelle usine a été autorisée fin novembre 2015.

Les quatre puits existants ont depuis été abandonnés.

La mise en régime de l'usine a été suivie par le délégataire conformément au nouveau contrat de DSP signé

II. LES INDICATEURS TECHNIQUES

II.1. Les usagers

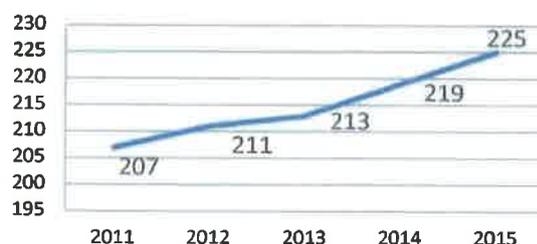
II.1.1. Le bilan usagers

Nombre et catégories d'usagers

Le nombre d'abonnés est de 225 au 31 décembre 2015, ce qui représente 512 habitants desservis.

	2015
Nombre total d'abonnés	225
Domestiques ou assimilés	224
Autres que domestiques	0
Autre service d'eau potable	1

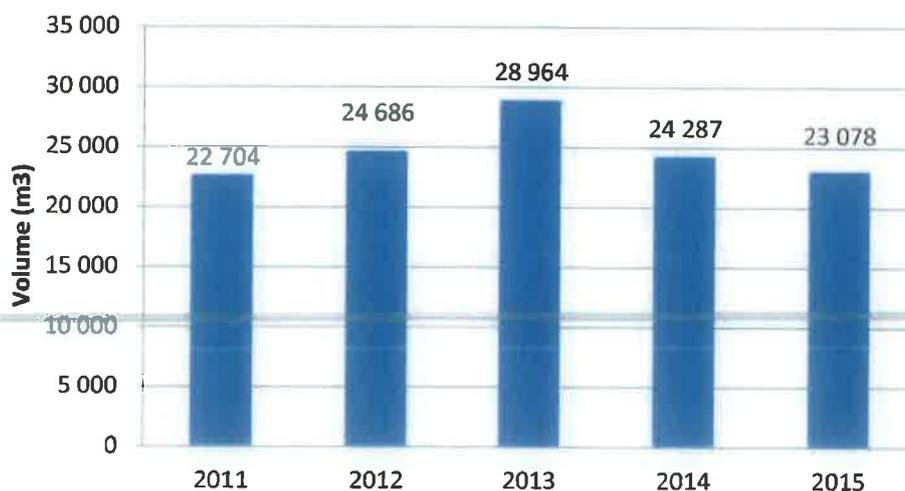
Evolution du nombre de clients



Le nombre d'abonnés est en hausse de 2.7% par rapport à 2014. Cette augmentation est due à des nouveaux branchements.

Volume consommé

VOLUME CONSOMME AUTORISE 365j

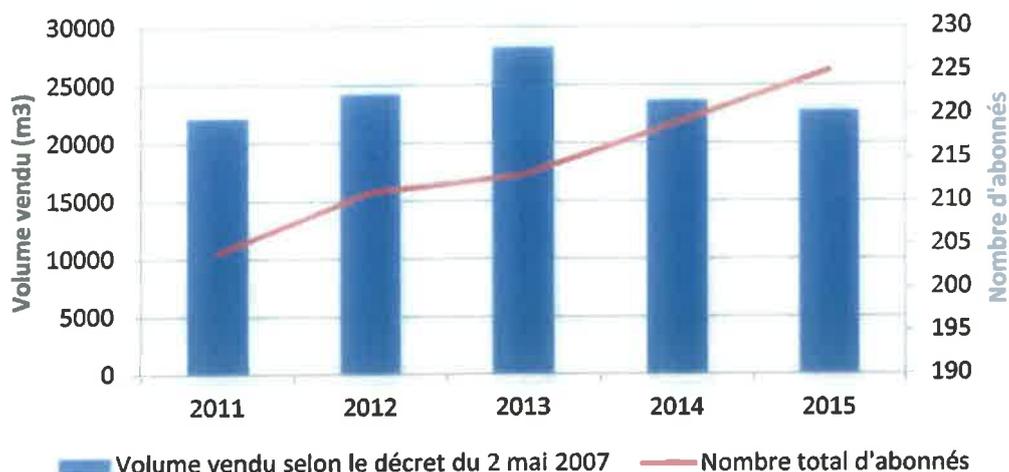


Le volume consommé est de 23 078 m³ pour 2015, il est en baisse de 5 % par rapport à 2014.

Corrélation entre volume d'eau vendu et nombre d'abonnés du service :

Le volume d'eau vendu par abonné a diminué en passant de 108.2 m³/an en 2014 à 101.4 m³/an en 2015.

Evolution comparative du nombre d'abonnés et du volume vendu



Un dispositif au service des clients :

VOTRE LIEU D'ACCUEIL

BUREAU DE LA FRANCAISE
4 Esplanade Gustave Boscq
82130 LA FRANCAISE



TOUTES VOS DEMARCHES SANS VOUS DEPLACER



Pour toutes les questions relatives aux abonnements contactez-nous du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h.



Les abonnés peuvent également déposer directement leur relevé de consommation d'eau au 0 810 003 385 (services disponibles 24h/24, 365 jours par an).

Votre service client en ligne est accessible :

- www.service-client.veoliaeau.fr
- sur votre smartphone via nos applications Android et Apple



VOS URGENCES
7 JOURS SUR 7,
24H SUR 24

Pour toute fuite, incident concernant la qualité de l'eau ou fait anormal touchant le réseau, un branchement, une installation de stockage ou de production d'eau, nous intervenons jour et nuit.



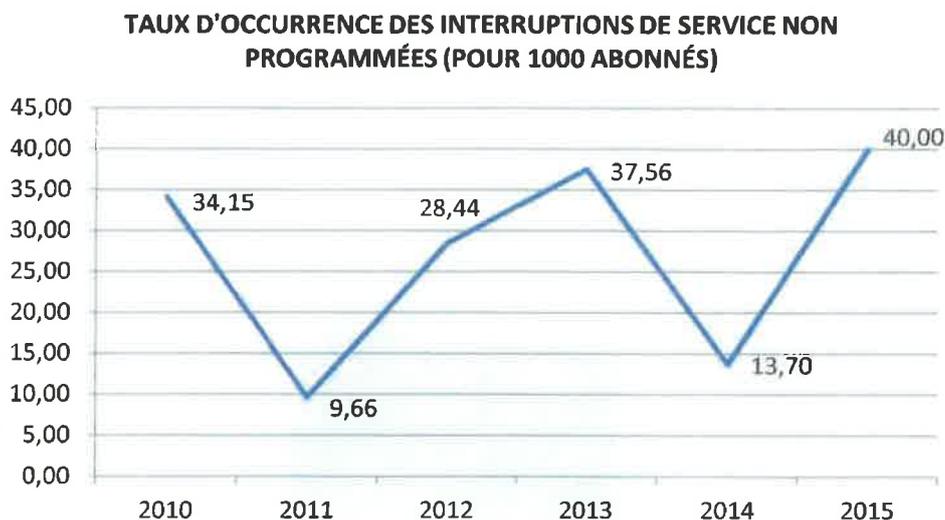
II.1.2. Les indicateurs usagers

Relation usagers

Un dispositif d'enregistrement des réclamations écrites reçues est mis en œuvre au sein du SIEPA. Aucune réclamation n'a été recueillie en 2015.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés est de 1 jour et il est entièrement respecté par le fermier.

Disposer de l'eau en permanence est un facteur essentiel de satisfaction des usagers. La continuité du service est mesurée par le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées.



Ce taux est en très forte hausse par rapport à 2014, avec 9 interruptions de service non programmées sur 2015 (contre 3 en 2014).

Encaissement – Recouvrement

Des facilités de paiement sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture.

Pour les personnes en situation de précarité, une recherche de solutions adaptées est réalisée, de façon personnalisée, en partenariat avec les services sociaux.

	2011	2012	2013	2014	2015
Taux d'impayé sur les factures de l'année précédente (%)	0.25	0.91	0.59	0.93	1.84
Montant des impayés en €TTC	120	491	380	621	1205
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts	7	6	5	3	7
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	0	0	0	0

Une dégradation du recouvrement des factures est à noter avec un taux d'impayé qui a quasiment doublé en 2015.

En effet, la loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont désormais interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayé et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation.

II.2. Production d'eau potable

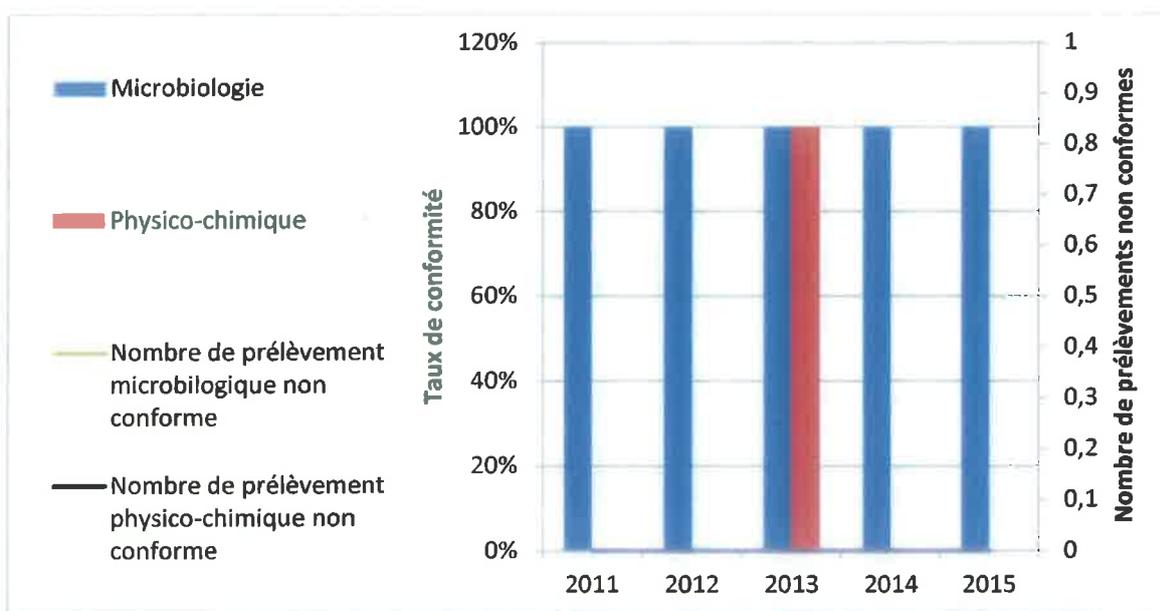
Il n'y a pas de production d'eau potable sur la commune de Lizac, l'ensemble de l'eau nécessaire est acheté à la commune de Moissac.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Moissac)

Cet indicateur qui traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage, est de 52%.

II.3. Qualité de l'eau potable mis en distribution

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire, par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques et physico-chimiques. Ils sont transmis à la commune par l'Agence Régionale de Santé (ARS).



Microbiologie	100%	100%	100%	100%	100%
Physico-chimique			100%		
Nombre de prélèvement microbiologique non conforme	0	0	0	0	0
Nombre de prélèvement physico-chimique non conforme	0	0	0	0	0

En 2015, tous les contrôles microbiologiques réalisés sont conformes.

Chlorure de Vinyle Monomère

Le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) constitue la principale matière première du PVC. Cette substance est classée comme cancérigène et sa limite de qualité dans les eaux destinées à la consommation humaine est fixée à 0.5 µg/L. Des dépassements de cette limite de qualité sont susceptibles d'être observés du fait d'une migration dans l'eau distribuée du CVM résiduel contenu dans les parois de certaines canalisations en PVC produites avant 1980.

Au titre de l'adaptation de l'autosurveillance, le fermier a engagé des recherches sur le paramètre CVM au cours des 4 dernières années. A ce jour toutes les analyses réalisées se sont révélées conformes.

II.4. La distribution de l'eau potable

II.4.1. Les installations

Les installations sont les suivantes :

Installations de reprise de pompage ou surpresseur	
Surpresseur La Serre	15 m ³ /h
Bâche de reprise	10 m ³

II.4.2. Le réseau

	2011	2012	2013	2014	2015
Longueur totale du réseau (m)	32 813	32 808	32 810	32 830	32 837
Longueur de distribution (ml)	32 813	32 808	32 810	32 830	32 837
dont canalisation	26 646	26 641	26 641	26 641	26 641
dont branchement	6 167	6 167	6 169	6 189	6 196
Nombre de poteaux incendie	7	7	7	8	8
Nombre de branchements	209	209	210	211	212
Nombre de compteurs	207	211	213	234	235
dont sur abonnements en service				219	225
dont sur abonnements résiliés sans successeur				15	10

La longueur de canalisation de distribution a augmenté de 0.02% par rapport à 2014 compte tenu du nouveau branchement réalisé durant l'année et qui représente 7 m de réseau supplémentaire.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

L'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013) modifie les critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux en introduisant un nouveau barème de 0 à 120 points (précédent barème sur 100 points).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale a été calculé conformément à ce nouveau barème. Cette disposition introduit une rupture avec les valeurs des années antérieures de cet indice.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	2015
Existence d'un plan des réseaux	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	12
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	0
Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10
Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10
Localisation des autres interventions	10
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	0
Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux	0
Total sur 120	92

L'indice d'avancement de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable atteint le seuil des 40 points au 31 décembre 2015.

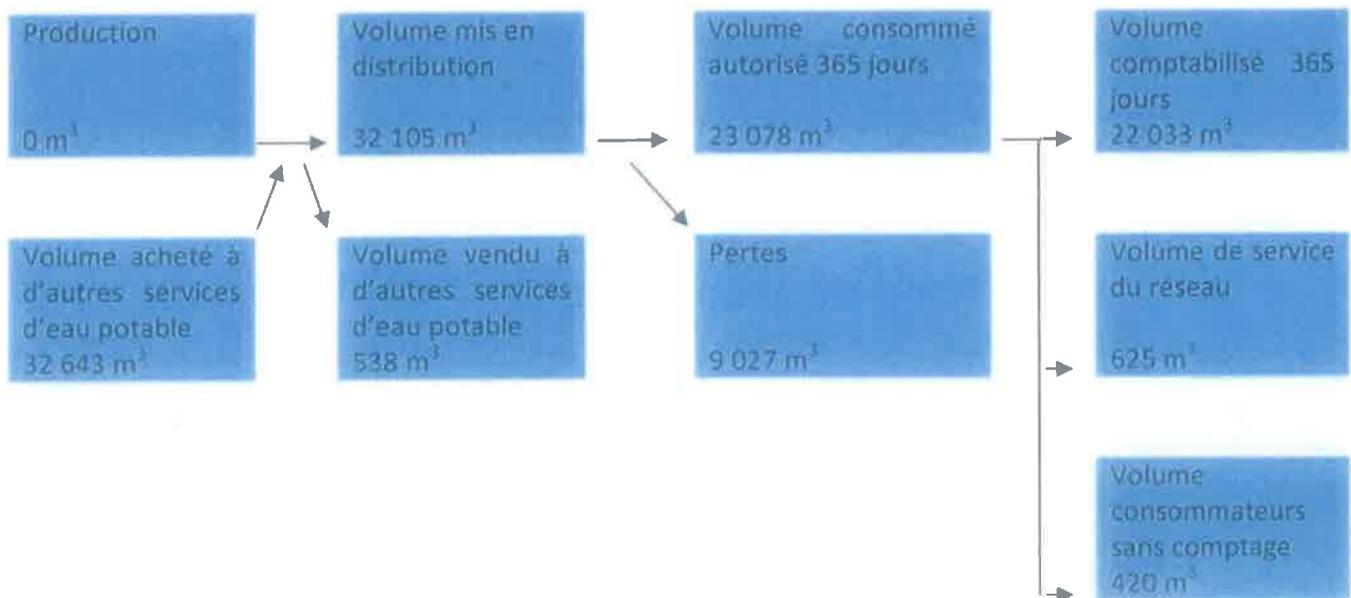
En conséquence, le service dispose du descriptif détaillé tel qu'exigé par le décret du n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable.

Cet indice de connaissance a augmenté de 62 points par rapport à 2014 grâce au complément d'informations apporté, par le fermier, sur l'inventaire des canalisations relatives à leur date de pose (à défaut, leur période de pose) et/ou à leur matériau et diamètre.

D'autre part, le service peut bénéficier, dès lors que les 40 premiers points sont atteints, des points additionnels compris entre les cotations 45 et 120 points du nouveau barème en vigueur ; points additionnels d'ores et déjà accessibles pour le service mais non comptabilisables jusque là.

II.4.3. Volume mis en distribution

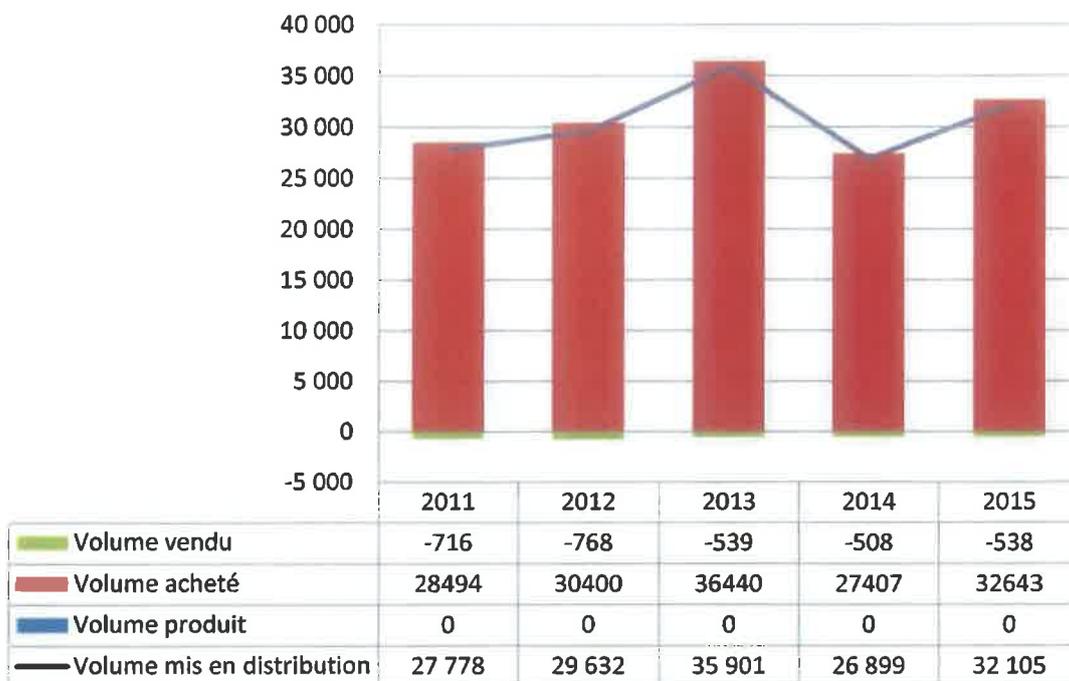
Synthèse des flux de volumes pour 2015 :



Les pertes ont considérablement augmenté passant de 2 612 m³ en 2014 à 9 027 m³ en 2015.

Volume mis en distribution :

EVOLUTION DES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION (m3)



Le volume mis en distribution a augmenté de 19.4% en 2015 par rapport à 2014.

Il a été vendu 538 m³ d'eau potable au syndicat AEP bas Quercy en 2015, ce qui représente une hausse de 5.9 % par rapport à 2014.

Le volume acheté a également augmenté de 19.1% en 2015 par rapport à 2014.

II.4.4. Exploitation du réseau

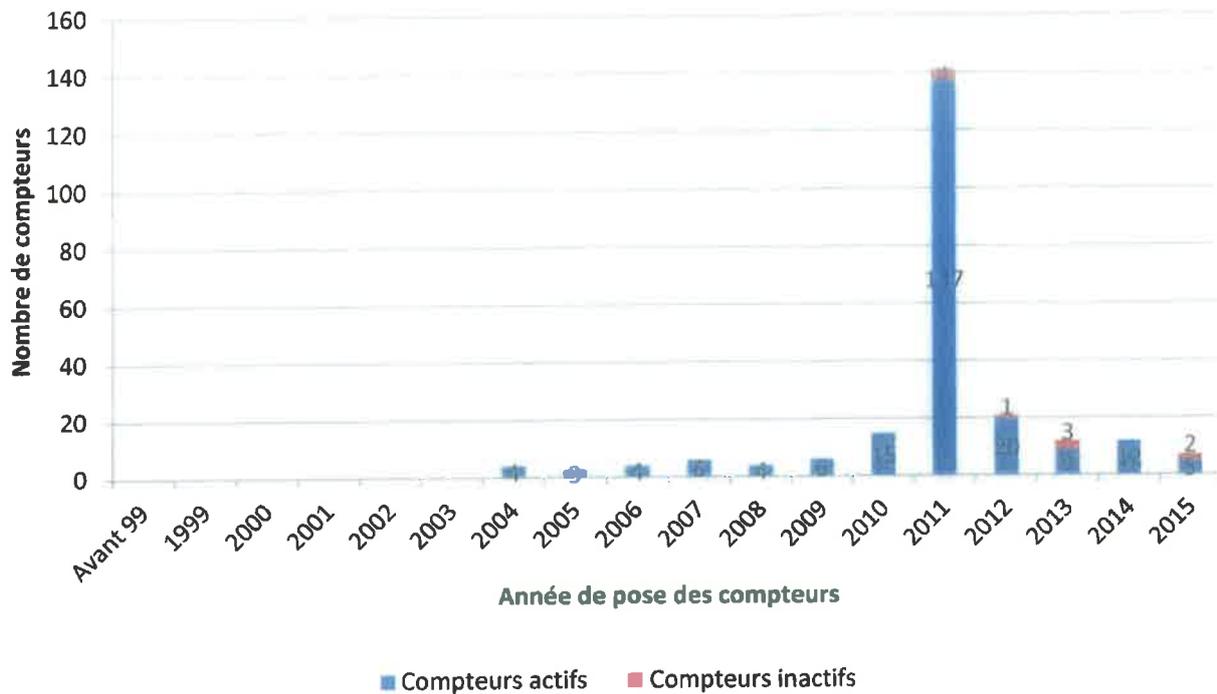
Le délégataire Véolia est responsable de la surveillance, du fonctionnement et de l'entretien du réseau public de distribution.

Les compteurs :

Il procède à la vérification des compteurs et à leur changement, conformément à la réglementation en vigueur.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de compteurs	207	211	213	234*	235*
Nombre de compteurs remplacés	165	6	3	6	5
Taux de compteurs remplacés	79,7	2,8	1,4	2,6	2,1

*Y compris compteurs inactifs



Cette pyramide comprend les compteurs actifs et inactifs des clients résiliés. Conformément au contrat d'affermage, l'âge des compteurs ne dépasse pas 12 ans.

Suppression des branchements en plomb

Il n'y a aucun branchement en plomb sur la commune de Lizac.

Le rendement du réseau et indice de pertes en réseau

Le rendement du réseau a fortement diminué sur l'exercice 2015 par rapport à 2014 en passant de 90.5% à 72.3%.

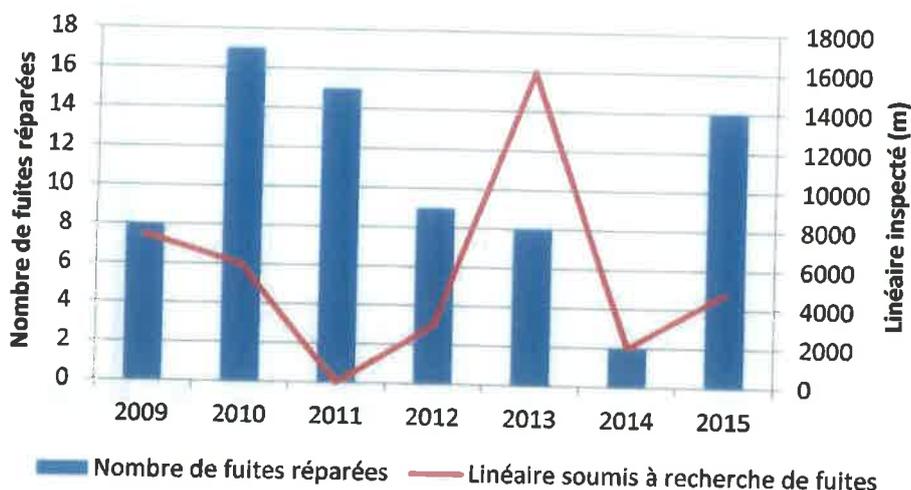
Cette baisse s'explique essentiellement par les fuites et donc des pertes en réseau importantes.

Sous réserve de la confirmation de l'agence de l'eau, le rendement du réseau 2015 reste supérieur au seuil de rendement « Grenelle 2 », il n'est pas nécessaire d'établir un plan d'action spécifique pour réduire les pertes en eau du réseau.

Une longueur de 4.78 km de réseau a été inspectée en 2015 pour la recherche de fuites contre 2km en 2014.

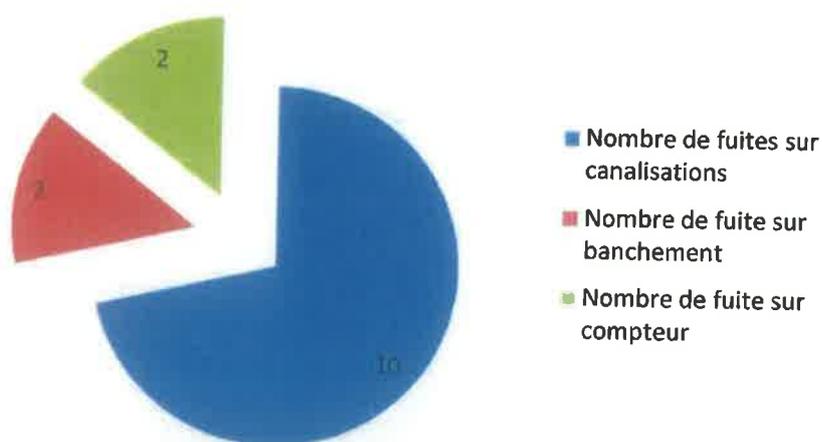
Le nombre de fuites détectées et réparées est plus important que celui des trois dernières années.

RECHERCHE DE FUITES



Cette nécessité a été renforcée par la parution du décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau.

Localisation des fuites réparées en 2015



Indice linéaire de pertes sur réseau

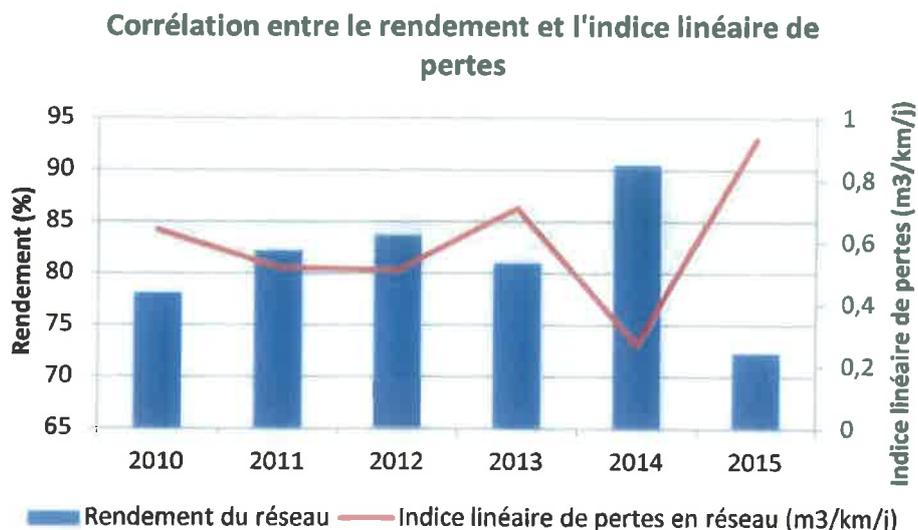
L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

	2015
Volume mis en distribution (m ³)	32 105
Volume consommé autorisé 365 jours (m ³)	23 078
Longueur de canalisation de distribution (ml)	26 641
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/j)	0,93



L'indice de pertes en réseau a considérablement augmenté passant de 0.27 en 2014 à 0.93 en 2015. Cependant, il demeure un bon indice pour un réseau rural comme celui de la commune de Lizac selon l'Agence de l'Eau Adour Garonne (<1.5).

Le graphique suivant montre la corrélation entre la baisse du rendement et l'augmentation des pertes en réseau.



Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

	2015
Volume mis en distribution (m ³)	32 105
Volume comptabilisé 365 jours (m ³)	22 033
Longueur de canalisation de distribution (ml)	26 641
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)	1,04



Une très forte hausse est constatée par rapport à 2014 mais cet indice est toujours considéré comme étant un bon indice pour un réseau rural comme celui de la commune de Lizac selon l'Agence de l'Eau Adour Garonne (<2.5).

Taux moyen de renouvellement des réseaux eau potable

Les renouvellements de réseau réalisés sur les 5 dernières années sont les suivants :

	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne
Linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelée	0	0	0	0	0	0
Taux de renouvellement	0,0%					

III. LES INDICATEURS FINANCIERS

III.1. Tarification et facturation

Production et distribution de l'eau potable :

Le tarif du service eau potable a deux parts fixes et quatre parts variables :

- La part fixe et la part variable revenant à l'exploitant pour la gestion du service
- La part fixe et la part variable de la collectivité qui sont versées au budget du SIEPA Moissac-Lizac et permettent de financer les études et les investissements sur les installations de distribution de l'eau
- La redevance pour lutte contre la pollution de l'eau perçue par l'agence de l'eau Adour Garonne
- La redevance pour préservation des ressources en eau perçue également par l'Agence de l'eau Adour Garonne.

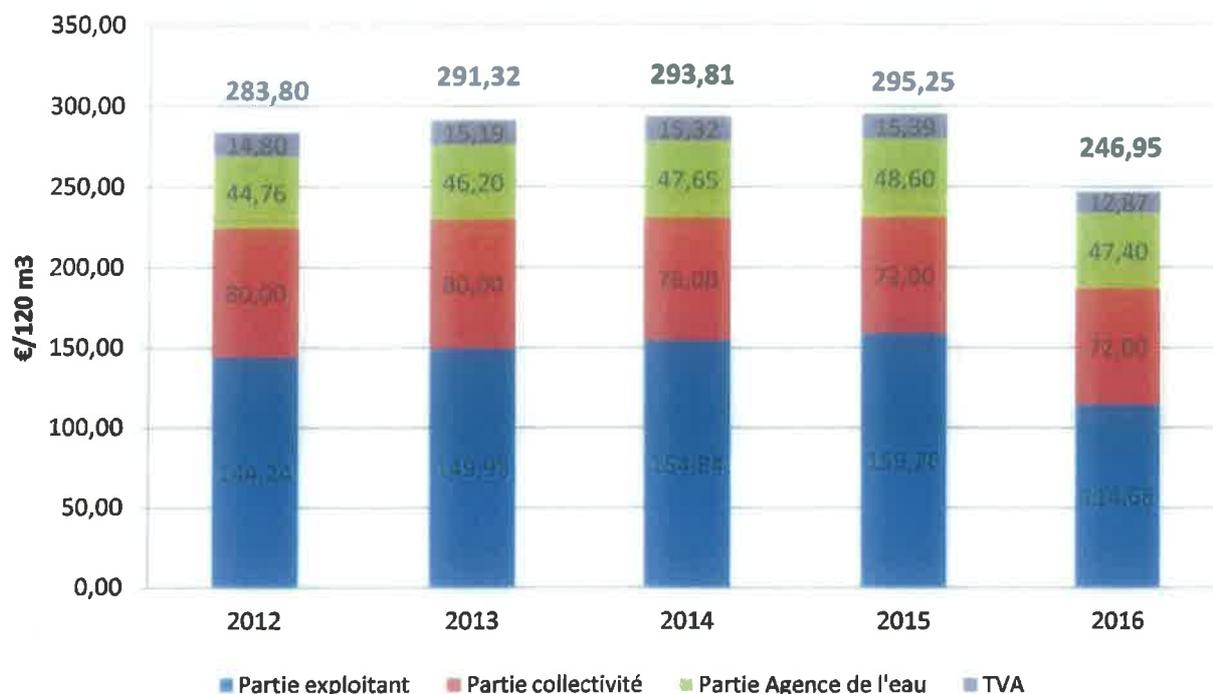
	2012	2013	2014	2015	2016
Part fixe exploitant	56,20	59,04	61,64	64,06	30,00
Part fixe commune	20,00	20,00	10,00	0,00	0,00
Total unitaire part fixe (€/an)	76,20	79,04	71,64	64,06	30,00
Part variable exploitant	0,73	0,76	0,78	0,79	0,71
Part variable de la collectivité	0,50	0,50	0,55	0,60	0,60
Lutte contra la pollution de l'eau	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150
Préservation des ressources en eau	0,0800	0,0850	0,0921	0,0950	0,0800
Total unitaire part variable (€/m3)	1,61	1,64	1,72	1,80	1,70
Prix TTC du service au m3 pour 120m3	2,36	2,43	2,45	2,46	2,06
Variation par rapport à l'année précédente	1,51%	2,65%	0,86%	0,49%	-16,36%

Le montant de la part de la collectivité n'a pas été modifié par le SIEPA depuis le 1^{er} janvier 2015 (il a été fixé par les délibérations n°17 du 14 janvier 2014 et n°5 du 16 décembre 2014).

Le montant global du mètre cube d'eau potable, sur la base de 120 m³/an, a diminué de 16.36 % cette année du fait de la diminution de la part exploitant (-53.2 % de sa part fixe et - 11% de sa part variable) grâce au nouveau contrat de Délégation de Service Public signé par le SIEPA et prenant effet le 1^{er} janvier 2016.

Pour une consommation moyenne de 120 m³ annuelle, le coût de l'eau potable est de 295.25 €TTC au 1er janvier 2015 et de 246.95 €TTC au 1er janvier 2016 comme le montre le graphique suivant.

COUT DE L'EAU POTABLE



III.2. Réalisations budgétaires 2015

La compétence eau potable de la commune de Lizac est depuis le 1^{er} janvier 2014 englobée dans le budget du SIEPA Moissac-Lizac.

III.2.1. Section de fonctionnement

Les dépenses :

Le service étant géré en délégation de service public il n'y a pas de dépense de fonctionnement relevée pour 2015.

De plus, la commune ne réalisait pas d'amortissement de biens, ce qui est également le cas pour l'année 2015.

Les recettes :

Les recettes proviennent des produits de l'activité du service de l'eau c'est-à-dire de la taxe (part communale devenue part du SIEPA Moissac-Lizac) facturée aux usagers pour chaque mètre cube d'eau consommé.

	2011	2012	2013	2014	2015
Surtaxe eau	12 160	16 122	17 337	3 380	15 334.22

Pour rappel, la surtaxe eau reversée par Véolia au SIEPA n'est pas complète sur 2014 puisque une partie a été versée à la commune de Lizac.

III.2.2. Section d'investissement

Il n'y a pas eu de travaux réalisés en 2015. Par conséquent, aucune dépense n'a été réalisée. Aucune recette d'investissement n'a également été relevée en 2015.

III.3. Perspective d'investissement à compter de 2016

Le réseau d'eau potable

2016 : La mise en sécurité des ouvrages (dispositif anti-intrusion) conformément aux directives liées au plan Vigipirate a été intégrée au nouveau contrat de DSP et sera donc effectuée par le fermier

PARTIE 2

RAPPORT SUR



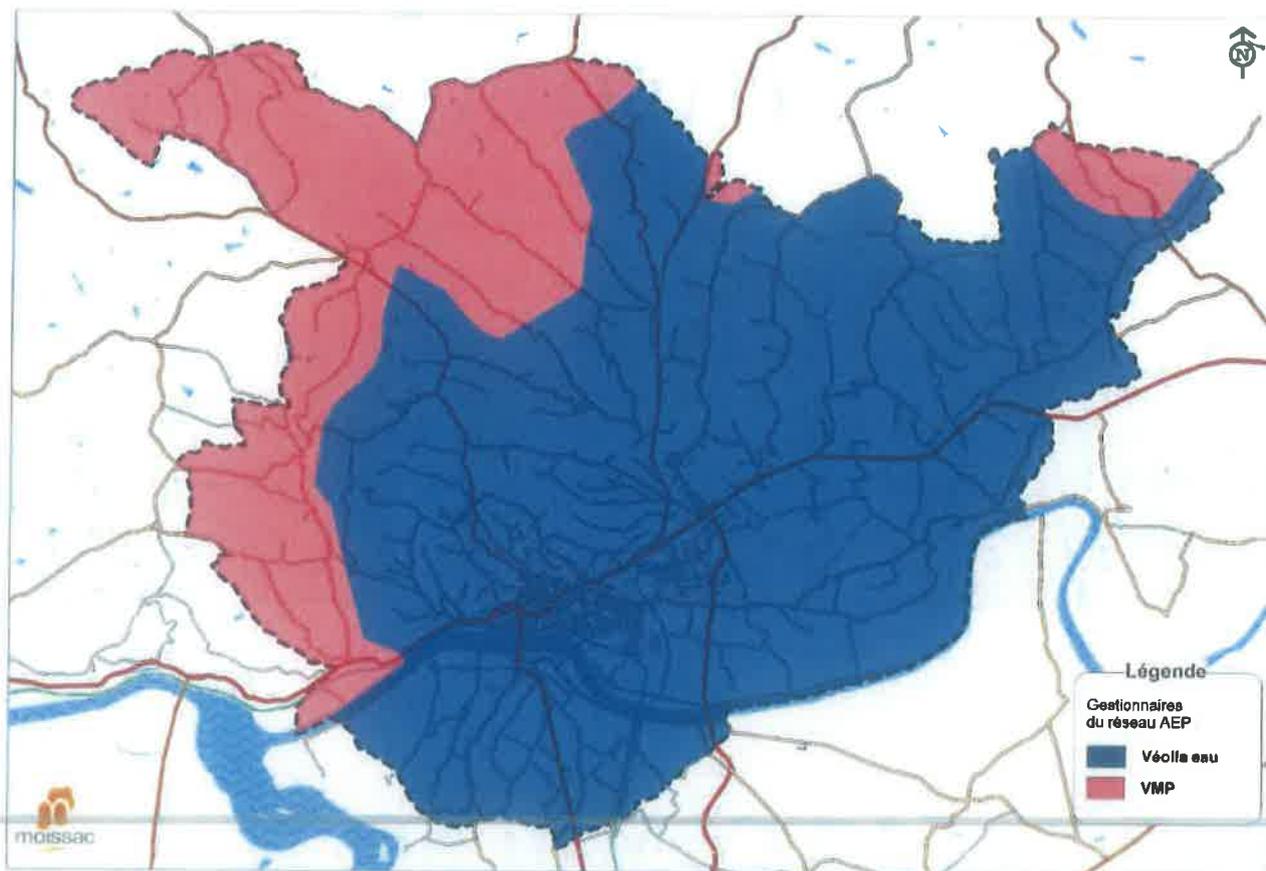
LA COMMUNE DE MOISSAC

PREAMBULE

Le service de l'eau potable est de la compétence de la ville de Moissac sur une grande partie de son territoire.

La commune a fait le choix en 2004 d'en déléguer sa gestion à la société Véolia Eau. Le contrat de délégation de service public a débuté le 1^{er} janvier 2004 et prendra fin le 31 décembre 2015. Son objet étant la gestion du service de production, de transport et de distribution de l'eau potable.

L'autre partie de Moissac est gérée par le syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau potable Valence-Moissac-Puymerol (VMP) et représente environ 241 abonnés.



Le présent rapport concerne le service eau potable géré par affermage par la société Véolia Eau.

I.1. Les chiffres clés

6 115 abonnés desservis au 31 décembre 2015,
représentant une baisse de 0.2% par rapport à 2014.

688 583 m³ d'eau potable consommés,
soit une diminution de 2.6 % par rapport à l'année 2014.

Prix de l'eau potable : **2.06** €TTC/m³

2 réservoirs au sol et
2 châteaux d'eau

965 567 m³ d'eau potable produits,
soit une augmentation de 0.5 % par rapport à
2014.

3 puits de captage d'eau de la nappe et
1 usine de traitement mise
en service en décembre 2015

Un rendement de **74.8 %**
soit une diminution de 2 % par
rapport à 2014 et un indice de pertes
en réseau de **2.99** m³/km/j

273.2 km de réseaux de
distribution d'eau potable

I.2. Les indicateurs de performance

Thèmes	Code ONEMA	Indicateur	Unité	2011	2012	2013	2014	2015
Caractéristiques techniques du service	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	U	12755	12728	12620	12811	12914
	-	Nombre d'abonnements	u	6029	6061	6110	6130	6115
	-	Linéaire de réseau de distribution	Km	270	271	272	273	273
Prix	D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€TTC/m ³	1.75	1.88	1.95	2.02	2.06
Indicateurs de performance	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100	100	100	100	100
	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100	92	100	88.2	80
	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	%			95**	95	100
	P104.3	Rendement du réseau de distribution d'eau potable	%	78.8	76.4	76.6	76.3	74.8
	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	2.72	2.92	2.95	3.00	3.18
	P106.3	Indice linéaire de perte en réseau	m ³ /km/j	2.46	2.70	2.73	2.78	2.99
	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0.6	0.4	0.3	0.4	0.4
	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80%*	52%	52%	52%	52%
	P151.1	Taux d'occurrences des interruptions de service non programmées	/1000 abonnés	5.80	6.27	6.71	5.71	6.87
	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	j	1	1	1	1	1
	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100	100	100	100
	-	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues		oui	oui	oui	oui	oui
	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité		3.60	3.93	2.97	7.84	12.67
	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	0.53	0.37	0.59	0.53	0.83
P155.1	Taux de réclamations	/1000 abonnés	0	0	0	0	0	
Actions de solidarité et de coopération	P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m ³	0	0	149	477	400

*indice pour les puits ayant un périmètre de protection

** indice ayant changé de mode de calcul cf. détail dans rapport ci-après paragraphe II.4.2

I.3. Les faits marquants de l'année

Général :

Le contrat de délégation du service eau potable sur la commune de Moissac, débuté en 2004 a pris fin le 31 décembre 2015.

Au terme d'une étude confirmant la gestion du service par délégation de service public, une consultation d'entreprises a été engagée premier semestre 2015 par le SIEPA. A l'issue de celle-ci, la gestion du service eau potable sur l'ensemble du territoire du syndicat a été confiée à VEOLIA Compagnie de l'Eau et de l'Ozone pour une durée de 12 ans.

Une dégradation du recouvrement des factures apparaît cette année. En effet, compte tenu de la nouvelle réglementation en la matière et à la jurisprudence de ces derniers mois, il est interdit de recourir aux coupures d'eau. Cette dégradation devrait donc se poursuivre en 2016.

Réseau d'eau potable :

La société Véolia poursuit la campagne de suppression des branchements en plomb malgré un retard dans la réalisation des travaux en 2015.

Le SIEPA Moissac-Lizac a renouvelé 410 m de réseau rue Gambetta et supprimé 90 branchements plomb.

L'ensemble des réservoirs et châteaux d'eau a été nettoyé en 2015.

Le rendement du réseau a diminué passant de 76.3% à 74.8% (reste supérieur au seuil Grenelle 2 de 66.77), continuant ainsi la baisse progressive qui a débuté en 2012.

Le nouveau contrat précise de nouvelles obligations de performance du réseau, parmi lesquelles un gain sur plusieurs années de l'indice linéaire des volumes non comptés. Il prévoit également l'installation de 3 nouveaux compteurs de sectorisation télégrés qui permettront de mieux subdiviser les secteurs de Détours et Saint Julien ainsi que la pose de 15 prélocalisateurs à poste fixe en centre ville afin de mieux appréhender les volumes de fuite.

Production d'eau potable :

Les résultats du contrôle sanitaire montrent que la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, produite et distribuée sur la commune de Moissac est conforme aux normes en vigueur excepté pour l'eau produite au puits Monnié où la limite de qualité réglementaire concernant les pesticides a été dépassée (présence de boscalid). L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a déterminé qu'une eau contenant moins de 120 µg/L de boscalid n'entraîne aucun effet néfaste sur la santé en l'état actuel des connaissances. L'eau produite au puits Monnié est distribuée en mélange avec l'eau produite au puits du Luc et la teneur en pesticides en distribution était abaissée du fait de cette dilution. Cette ressource a été abandonnée en novembre 2015.

Un évènement tempétueux s'est déroulé dans la nuit du 31 août au 1^{er} septembre 2015. Il a été à l'origine d'importantes perturbations dans la fourniture d'énergie électrique de plusieurs installations de la collectivité. VEOLIA a mobilisé les moyens nécessaires afin de limiter au maximum la gêne occasionnée et permettre la continuité de service.

Pour faire face à ses besoins la collectivité a décidé de construire une nouvelle usine de traitement alimentée par une prise d'eau dans le Tarn et avec une sécurisation de l'approvisionnement par un secours dans le canal.

Celle-ci a été mise en service en septembre 2015 dans le cadre d'une période d'essais. Ceux-ci étant rapidement concluants, la distribution de l'eau produite par cette nouvelle usine a été autorisée fin novembre 2015.

Les quatre puits existants ont depuis été abandonnés.

La mise en régime de l'usine a été suivie par le délégataire conformément au nouveau contrat de DSP signé

II. LES INDICATEURS TECHNIQUES

II.1. Les usagers

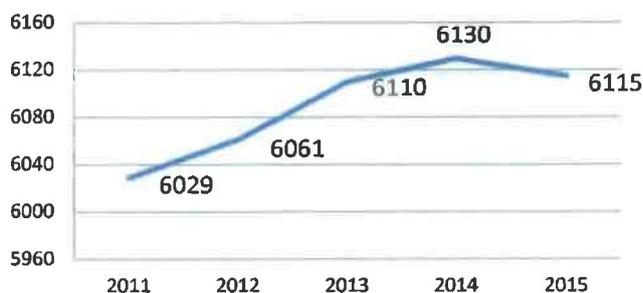
II.1.1. Le bilan usagers

Nombre et catégories d'usagers

Le nombre d'abonnés est de 6115 au 31 décembre 2015, ce qui représente 12 914 habitants desservis.

	2015
Nombre total d'abonnés	6115
Municipaux et SIEPA	148
Domestiques ou assimilés	5966
Autres que domestiques	0
Autre service d'eau potable	1

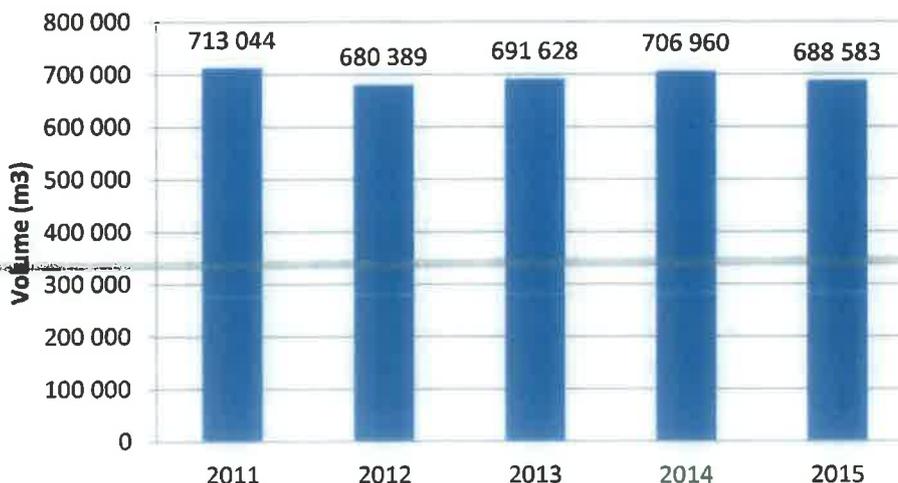
Evolution du nombre de clients



Le nombre d'abonnés est en baisse de 0.24% par rapport à 2014. Cette diminution est due à des résiliations d'abonnement.

Volume consommé

VOLUME CONSOMME AUTORISE 365j



Le volume consommé est de 688 583 m³ pour 2015, il est en baisse de 2.6 % par rapport à 2014.

Corrélation entre volume d'eau vendu et nombre d'abonnés du service :

Globalement, depuis l'année 2010, le volume d'eau vendu par abonné a diminué progressivement passant de 121 m³/an en 2010 à 112 m³/an en 2015.

En effet, les abonnés sont de plus en plus vigilants à leur consommation, les équipements électroménagers sont de moins en moins consommateurs en eau,... Cette tendance est également constatée au niveau national.

Evolution comparative du nombre d'abonnés et du volume vendu



Un dispositif au service des clients :

VOTRE LIEU D'ACCUEIL

BUREAU DE MOISSAC
54 Avenue du Chasselas,
Marché de la dérocade
82200 MOISSAC



TOUTES VOS
DEMARCHES
SANS VOUS
DEPLACER



Pour toutes les questions relatives aux abonnements contactez-nous du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h.



Les abonnés peuvent également déposer directement leur relevé de consommation d'eau au 0 810 003 385 (services disponibles 24h/24, 365 jours par an).

Votre service client en ligne est accessible :

- www.service-client.veoliaeau.fr
- sur votre smartphone via nos applications Android et Apple



VOS URGENCES

**7 JOURS SUR 7,
24H SUR 24**

Pour toute fuite, incident concernant la qualité de l'eau ou fait anormal touchant le réseau, un branchement, une installation de stockage ou de production d'eau, nous intervenons jour et nuit.



II.1.2. Les indicateurs usagers

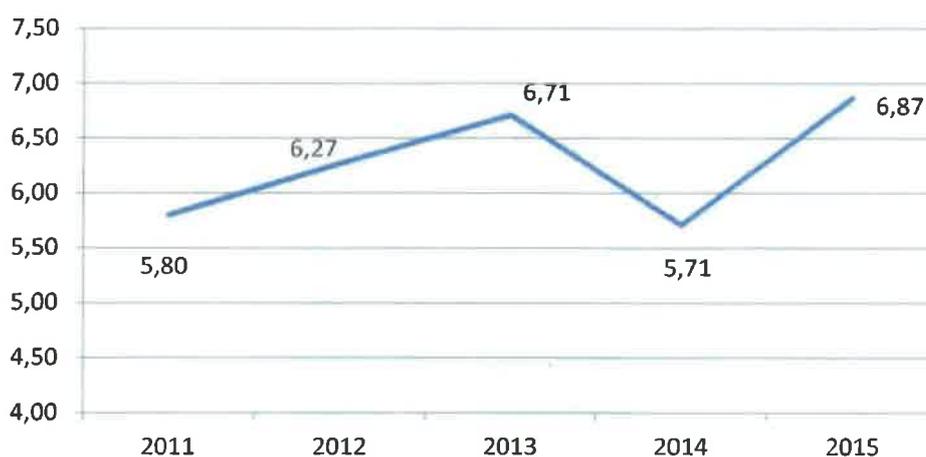
Relation usagers

Un dispositif d'enregistrement des réclamations écrites reçues est mis en œuvre au sein de la commune. Aucune réclamation n'a été recueillie en 2015.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés est de 1 jour et il est entièrement respecté par le fermier.

Disposer de l'eau en permanence est un facteur essentiel de satisfaction des usagers. La continuité du service est mesurée par le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées.

TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMÉES (POUR 1000 ABONNÉS)



Ce taux est en hausse de 20.3% par rapport à 2014.

Encaissement – Recouvrement

Des facilités de paiement sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture.

Pour les personnes en situation de précarité, une recherche de solutions adaptées est réalisée, de façon personnalisée, en partenariat avec les services sociaux.

	2011	2012	2013	2014	2015
Taux d'impayé sur les factures de l'année précédente (%)	0.53	0.37	0.59	0.53	0.83
Montant des impayés en €TTC	8 596	6 350	10 191	10 114	16 080
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts	231	152	148	117	166
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	0	149	477	400

Une dégradation du recouvrement des factures est à noter avec un taux d'impayé qui augmente de 56.6% en 2015.

En effet, la loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont désormais interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayé et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation.

II.2. Production d'eau potable

II.2.1. Equipements de production

Le réseau est alimenté par trois puits de captage qui pompent l'eau de la nappe alluviale du Tarn.

Dans le cas où cela ne suffirait pas, il est possible d'acheter de l'eau potable au syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Valence d'Agen, Moissac et Puymirol.

De plus, il existe un puits de secours, maintenu en état de fonctionnement, pour pallier à une éventuelle situation de crise. L'eau de celui-ci est régulièrement analysée et les résultats sont conformes aux prescriptions. Il n'a pas été utilisé ces dernières années.

Puits du Luc	Capacité : 960 m ³ /j
Puits Monnié	Capacité : 800 m ³ /j
Puits du parc municipal	Capacité : 2400 m ³ /j
Puits Cacor	Capacité : 640 m ³ /j (utilisé en secours uniquement)

Seuls les puits du Luc et Monnié ont pu, compte tenu de leur situation en zone rurale, faire l'objet d'une procédure d'autorisation de prélèvement.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage.

En effet, le législateur a imposé l'instauration de périmètres de protection des captages à travers les Lois sur l'Eau successives.

Ces périmètres permettent notamment de réglementer l'utilisation des sols et ainsi de protéger les nappes contre différents risques de pollution comme celle issue de l'urbanisation, des activités agricoles ou industrielles,...

Points de captage	Indice attribué	Commentaires
Puits du Luc	80%	Arrêté du 16 novembre 2001
Puits Monnié	80%	Arrêté du 16 novembre 2001
Puits du parc municipal	20%	Pas de périmètre de protection compte tenu de son emplacement
Puits Cacor	20%	Pas de périmètre de protection compte tenu de son emplacement

L'indice général, en fonction de la production de chacun est de 52%

Changement de ressource en eau

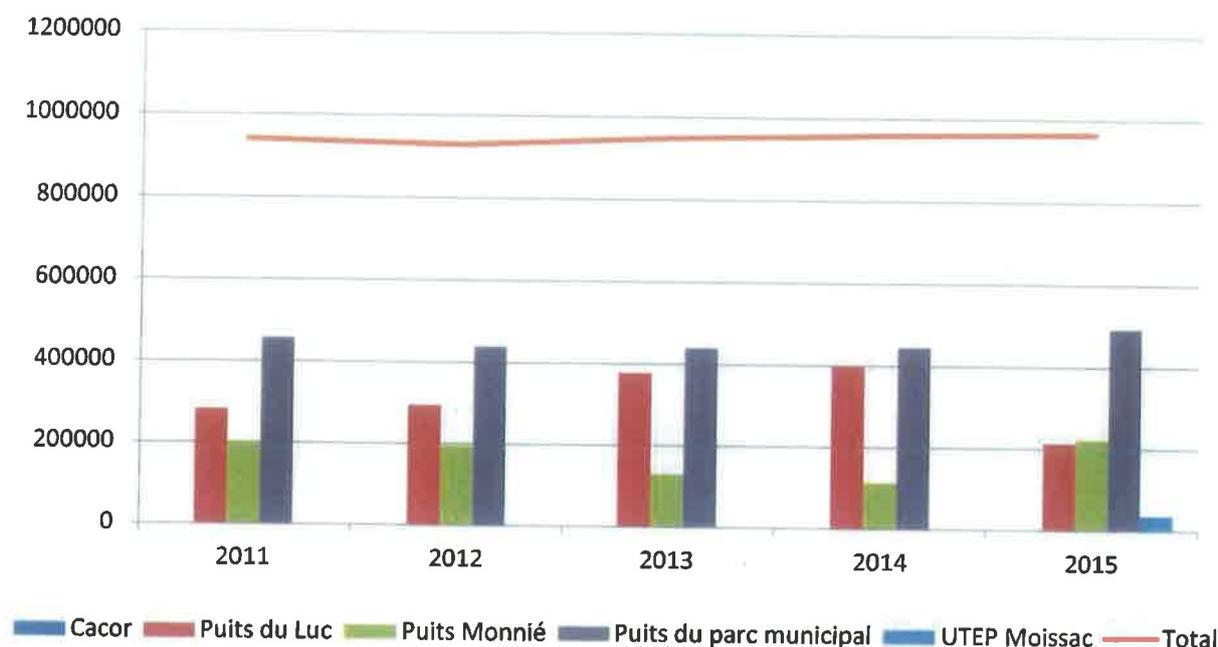
En novembre 2015, la nouvelle usine de traitement a été autorisée à produire en lieu et place des quatre puits précédents.

Sa capacité est de 250 m³/h soit 5000 m³/j.

II.2.2. Répartition des volumes produits

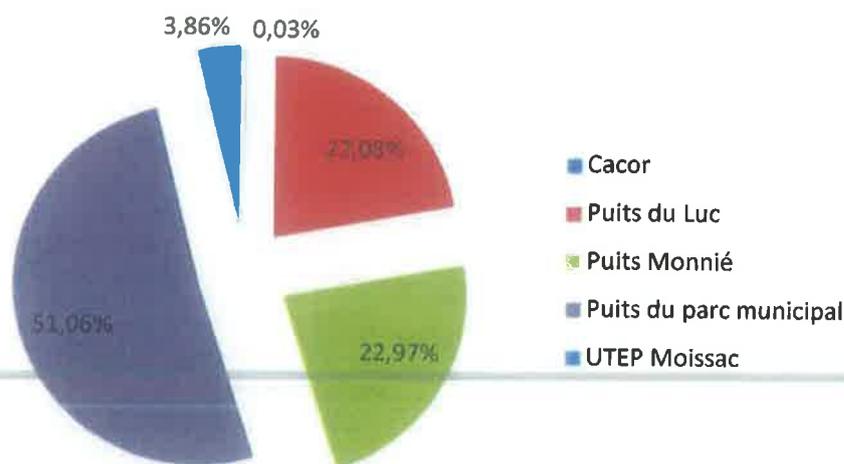
Le volume d'eau potable prélevé est de 965 895 m³ en 2015. Il est en augmentation de 0.6% par rapport à 2014.

EVOLUTION DES VOLUMES D'EAU POTABLE PRODUITS EN M3



Ces 965 895 m³ ont été produits par les installations du SIEPA selon la répartition suivante :

REPARTITION DES VOLUMES PRODUITS PAR LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX EN 2015



Le puits du parc produit à lui seul plus de 51 % de l'eau potable.

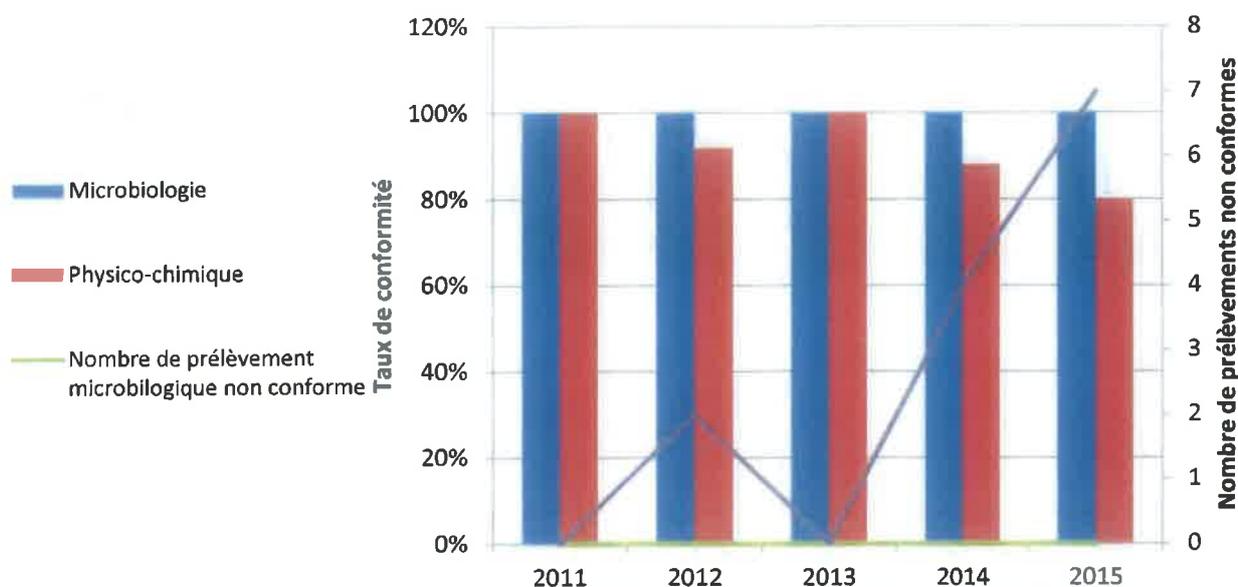
Il est à noter que, malgré la détection de Boscalid (fongicide) à six reprises en 2015, la production du puits Monnié (sensible aux pesticides) n'a pas été diminuée durant 2015 contrairement à l'année 2014. Ce maintien de la production entraîne la diminution de la production du puits du Luc par rapport à 2014.

Le puits de secours n'a pas été utilisé seul des essais ont été réalisés durant l'année 2015.

L'usine de traitement de l'eau potable de Moissac a été mise en fonctionnement en fin d'année et a donc produit un peu moins de 4 % du volume d'eau potable de 2015.

II.3. Qualité de l'eau potable mis en distribution

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire, par rapport aux limites de qualité concernant les paramètres microbiologiques et physico-chimiques. Ils sont transmis à la commune par l'Agence Régionale de Santé (ARS).



Microbiologie	100%	100%	100%	100%	100%
Physico-chimique	100%	92%	100%	88%	80%
Nombre de prélèvement microbiologique non conforme	0	0	0	0	0
Nombre de prélèvement physico-chimique non conforme	0	2	0	4	7

En 2015, tous les contrôles microbiologiques (51) réalisés par l'agence régionale de santé sont conformes et 7 contrôles physico-chimiques (dont un chez un particulier) sur 35 réalisés par l'agence régionale de santé sont non conformes.

Détail des non conformités par rapport aux limites de qualité :

Paramètres	Point de prélèvement	Mini	Maxi	Nombre de non conformités	Valeur seuil et unité
Boscalid	Puits Monnié	0	0.3	6	0.1 µg/L
Nickel	Particulier	1	33	1	20 µg/L
Plomb	Particulier	0	12	1	10 µg/L

Chlorure de Vinyle Monomère

Le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) constitue la principale matière première du PVC. Cette substance est classée comme cancérigène et sa limite de qualité dans les eaux destinées à la consommation humaine est fixée à 0.5 µg/L. Des dépassements de cette limite de qualité sont susceptibles d'être observés du fait d'une migration dans l'eau distribuée du CVM résiduel contenu dans les parois de certaines canalisations en PVC produites avant 1980.

Au titre de l'adaptation de l'autosurveillance, le fermier a engagé des recherches sur le paramètre CVM au cours des 5 dernières années. A ce jour toutes les analyses réalisées se sont révélées conformes.

II.4. La distribution de l'eau potable

II.4.1. Les installations

Les installations de pompage ou surpression et de stockage sont les suivantes :

Installations de reprise de pompage ou surpresseur	
Landerose	
Montescot	
Pignols	
Réservoirs ou château d'eau	
Château d'eau de Détour	1 cuve sur tour de capacité 500 m ³
Château d'eau de St Julien	1 cuve sur tour de capacité 300 m ³
Réservoir de Landerose	3 cuves semi enterrées d'une capacité totale de : 1600 m ³
Réservoir de Pignols	1 cuve semi enterrée de capacité 500 m ³
Capacité totale des réservoirs	2900 m³

II.4.2. Le réseau

	2011	2012	2013	2014	2015
Longueur totale du réseau (m)	271 890	270 880	271 475	272 830	273 213
Longueur d'adduction (ml)	1 341	0	0	0	1
Longueur de distribution (ml)	270 549	270 880	271 475	272 830	273 212
dont canalisation	222 520	222 675	223 033	224 353	224 163
dont branchement	48 029	48 205	48 442	48 477	49 049
Nombre de poteaux incendie	191	191	191	191	191
Nombre de branchements	5 654	5 693	5 720	5555	5389
Nombre de compteurs	6028	6059	6112	6679	6686
dont sur abonnements en service				6133	6106
dont sur abonnements résiliés sans successeur				546	580

La longueur de canalisation de distribution a augmenté de 0.14% par rapport à 201 compte tenu des travaux réalisés et aux nouveaux branchements effectués.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

L'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013) modifie les critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux en introduisant un nouveau barème de 0 à 120 points (précédent barème sur 100 points).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale a été calculé conformément à ce nouveau barème. Cette disposition introduit une rupture avec les valeurs des années antérieures de cet indice.

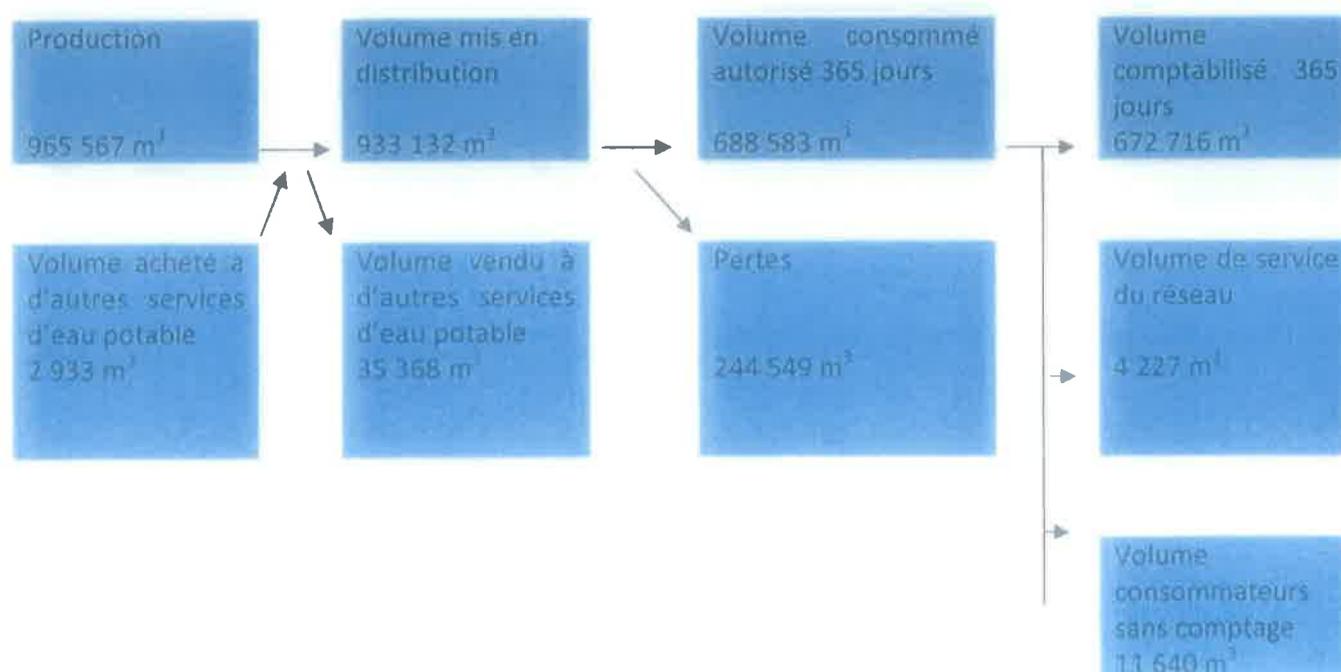
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	2015
Existence d'un plan des réseaux	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	0
Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10
Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10
Localisation des autres interventions	10
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	0
Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux	5
Total sur 120	100

En conséquence, le service dispose du descriptif détaillé tel qu'exigé par le décret du n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable.

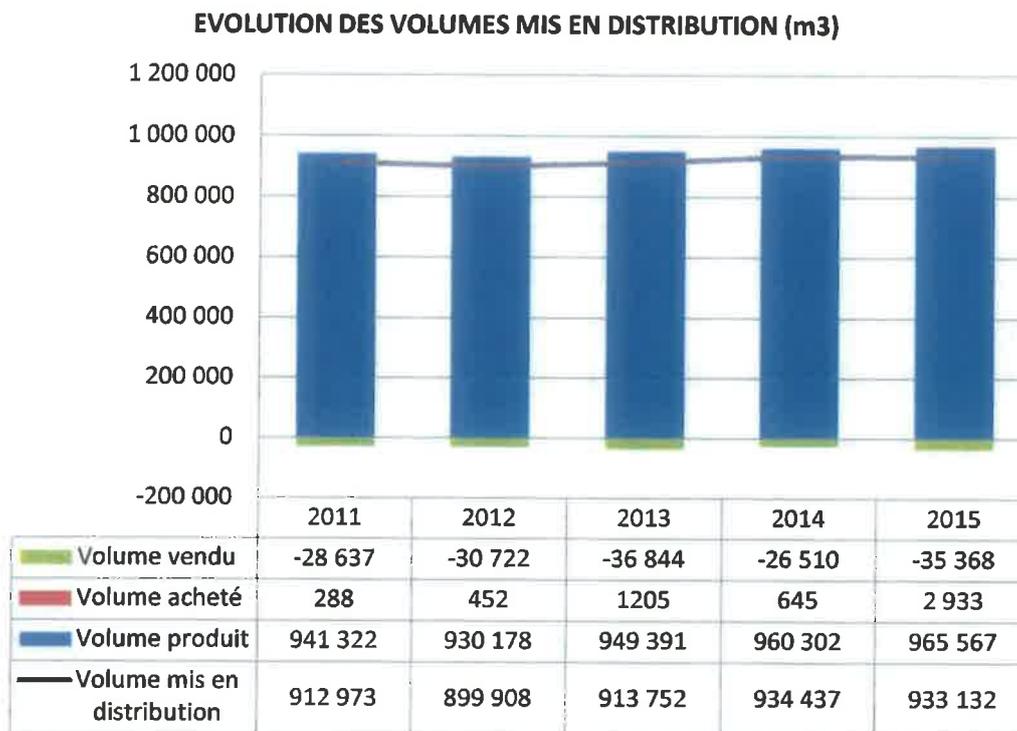
Cet indice de connaissance a augmenté de 5 points par rapport à 2014 grâce à la mise en œuvre, par le fermier, d'une modélisation des réseaux.

II.4.3. Volume mis en distribution

Synthèse des flux de volumes pour 2015 :



Volume mis en distribution :



Le volume mis en distribution a diminué de 0.1% en 2015 par rapport à 2014.

Il a été vendu 35 368 m³ d'eau potable à la commune de Lizac en 2015, ce qui représente une hausse de 33.4 % par rapport à 2014.

Le volume acheté au syndicat mixte d'eau potable (SMEP) a augmenté en 2015 par rapport à 2014 et reste très peu élevé.

II.4.4. Exploitation du réseau

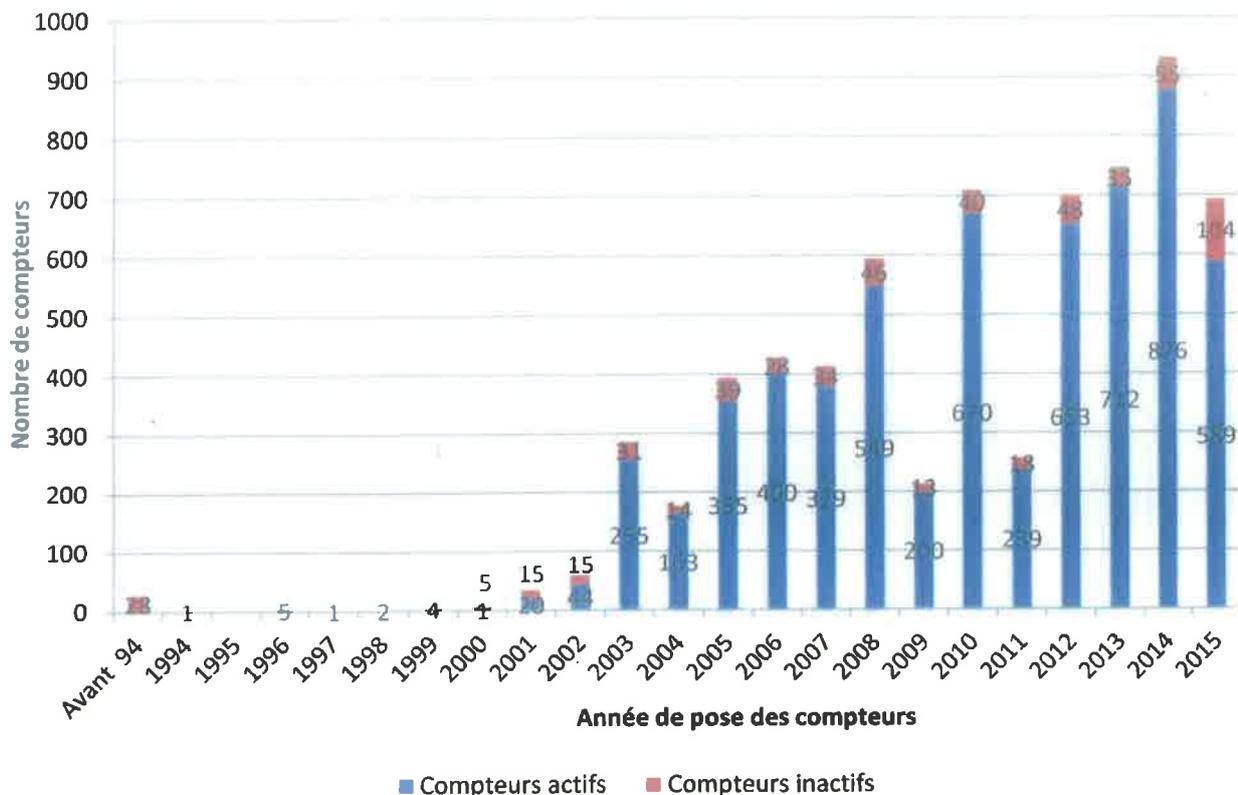
Le délégataire Veolia est responsable de la surveillance, du fonctionnement et de l'entretien du réseau public de distribution.

Les compteurs :

Il procède à la vérification des compteurs et à leur changement, conformément à la réglementation en vigueur.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de compteurs	6028	6059	6112	6679*	6686*
Nombre de compteurs remplacés	202	628	706	876	663
Taux de compteurs remplacés	3,4	10,4	11,6	13,1	9,9

*y compris compteurs inactifs



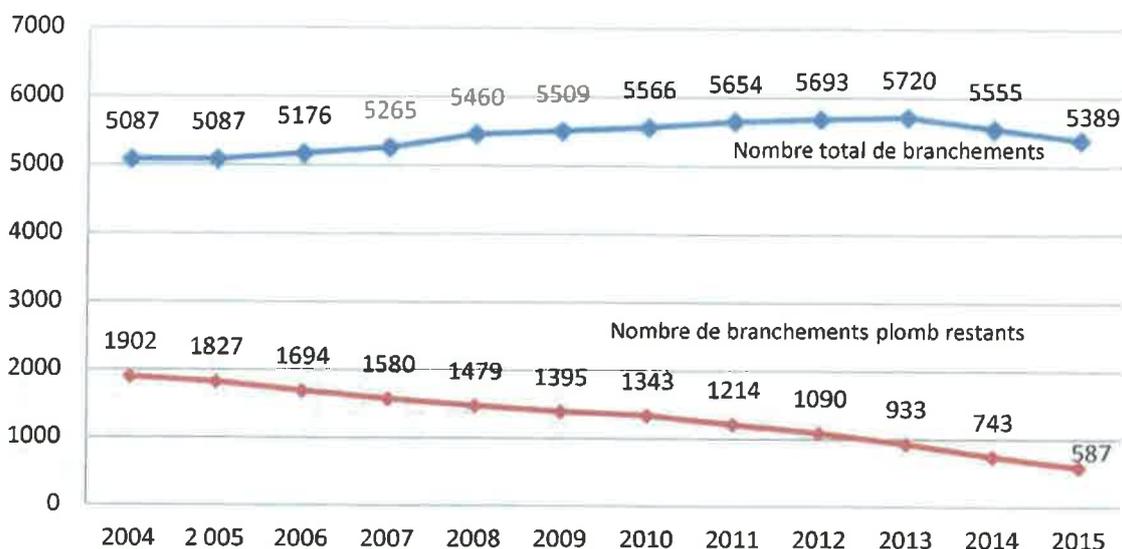
Cette pyramide comprend les compteurs actifs et inactifs (dont certains sont âgés) des clients résiliés. Comme demandé dans le contrat d'affermage (31/12/2015), l'âge moyen des compteurs ne dépasse 12 ans.

Suppression des branchements en plomb

Le plomb est un métal toxique. Il se trouve notamment dans l'air, les aliments, les peintures anciennes. L'organisme ne pouvant l'éliminer, son accumulation peut être à l'origine de retards psychomoteurs et de troubles du comportement. Pour en limiter au maximum les apports potentiels et protéger les populations les plus vulnérables, la réglementation européenne a prévu que la teneur en plomb de l'eau du robinet passe de 50 µg/L à 25 µg/L, puis à 10 µg/L en 2013. Afin d'éradiquer tout risque de présence de plomb dans l'eau potable, la ville de Moissac et son délégataire ont engagé un plan de résorption des branchements en plomb.

Sur l'année 2015, le SIEPA Moissac-Lizac a supprimé 90 branchements plomb et le fermier 66, au lieu des 186 programmés, les 120 branchements restant seront changés en début d'année 2016.

RESORPTION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB



Le rendement du réseau et indice de pertes en réseau

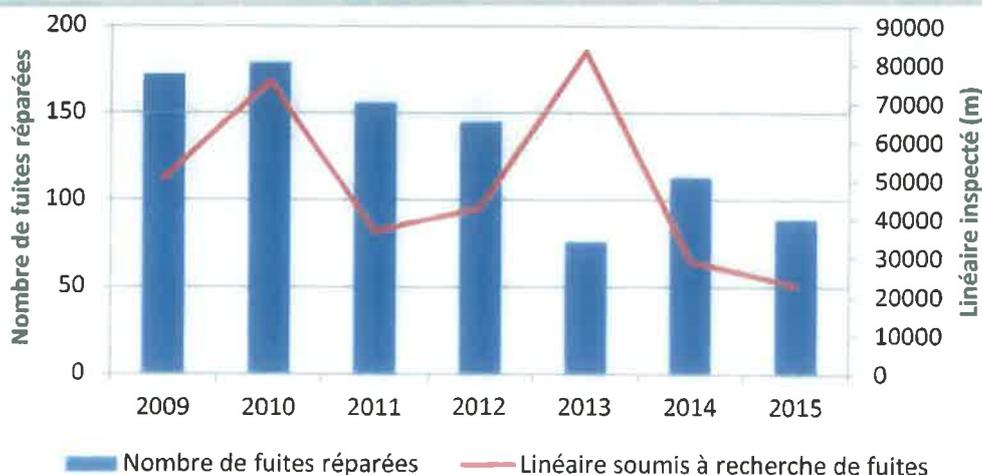
Le rendement du réseau a diminué sur l'exercice 2015 en passant de 76.3% à 74.8%. Cette baisse s'explique en partie par l'augmentation des pertes en réseau.

Sous réserve de la confirmation de l'agence de l'eau, le rendement du réseau 2015 étant supérieur au seuil de rendement « Grenelle 2 », il n'est pas nécessaire d'établir un plan d'action spécifique pour réduire les pertes en eau du réseau.

Une moins longue campagne de recherche de fuites a été menée en 2015 avec 23 km de réseau inspectés contre 29.2 km en 2013 soit -21.2%.

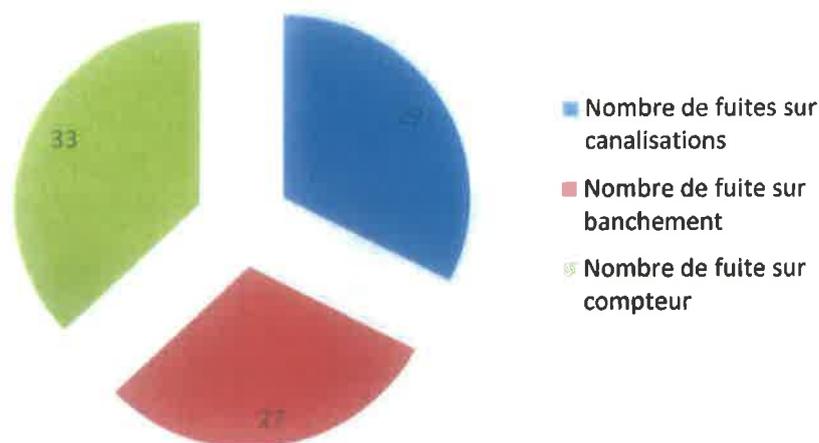
Le nombre de fuites détectées et réparées est de 89 en 2015 contre 113 en 2014, ce qui représente une diminution également de 21.2%.

RECHERCHE DE FUITES



Cette nécessité a été renforcée par la parution du décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau.

Localisation des 89 fuites réparées en 2015



Indice linéaire des pertes en réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

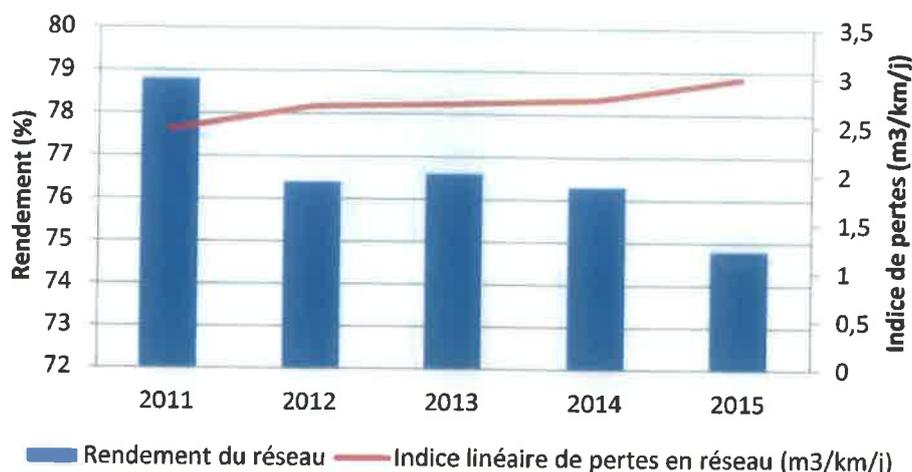
	2015
Volume mis en distribution (m ³)	933 132
Volume consommé autorisé 365 jours (m ³)	688 583
Longueur de canalisation de distribution (ml)	224 163
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)	2,99



L'indice de perte en réseau de 2.99 a augmenté de 7.6% par rapport à 2014. Il atteint la limite entre un bon indice et un indice acceptable pour un réseau semi-rural comme celui de la commune de Moissac selon l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Le graphique suivant montre la corrélation entre la baisse du rendement sur 2014/2015 et l'augmentation des pertes en réseau sur ces deux mêmes années.

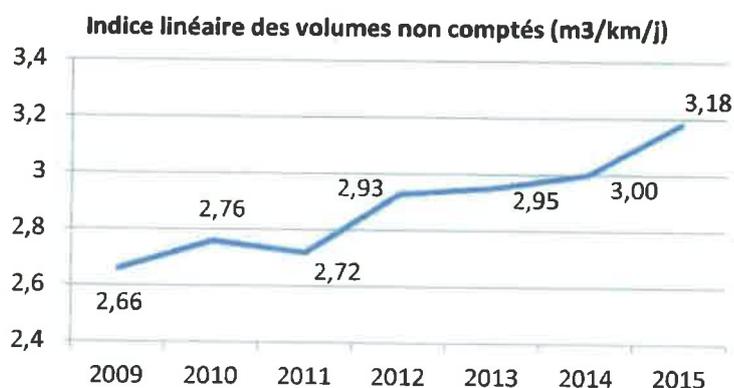
Corrélation entre le rendement et l'indice de pertes en réseau



Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

	2015
Volume mis en distribution (m ³)	933 132
Volume comptabilisé 365 jours (m ³)	672 716
Longueur de canalisation de distribution (ml)	224 163
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)	3,18



Une augmentation de 6% est constatée par rapport à 2014 mais cet indice est toujours considéré comme étant un bon indice pour un réseau semi-rural comme celui de la commune de Moissac selon l'Agence de l'Eau Adour Garonne (<5).

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Les renouvellements de réseau réalisés sur les 5 dernières années sont les suivants :

	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne
Linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelée	2412	0	678	477	410	795
Taux de renouvellement	0,4%					

Le taux de renouvellement est le même qu'en 2014 avec 410 m de canalisation (rue Gambetta) renouvelés en 2015.

III.1. Tarification et facturation

Production et distribution de l'eau potable :

Le tarif du service eau potable a une part fixe et quatre parts variables :

- La part fixe et la part variable revenant à l'exploitant pour la gestion du service
- La part de la collectivité versée au budget du SIEPA Moissac-Lizac qui permet de financer les études et les investissements sur les installations de production et de distribution de l'eau
- La redevance pour lutte contre la pollution de l'eau perçue par l'agence de l'eau Adour Garonne
- La redevance pour préservation des ressources en eau perçue également par l'Agence de l'eau Adour Garonne.

	2012	2013	2014	2015	2016
Part fixe exploitant	26,56	27,20	27,30	27,56	30,00
Total unitaire part fixe (€/an)	26,56	27,20	27,30	27,56	30,00
Part variable exploitant	0,6701	0,6862	0,689	0,6957	0,7057
Part variable de la commune	0,40	0,50	0,55	0,60	0,60
Lutte contra la pollution de l'eau	0,293	0,300	0,305	0,310	0,315
Préservation des ressources en eau	0,070	0,070	0,080	0,080	0,080
Total unitaire part variable (€/m3)	1,4331	1,5562	1,6240	1,6857	1,7007
Prix TTC du service au m3 pour 120m3	1,75	1,88	1,95	2,02	2,06
Variation par rapport à l'année précédente	4,96%	7,76%	3,85%	3,45%	1,84%

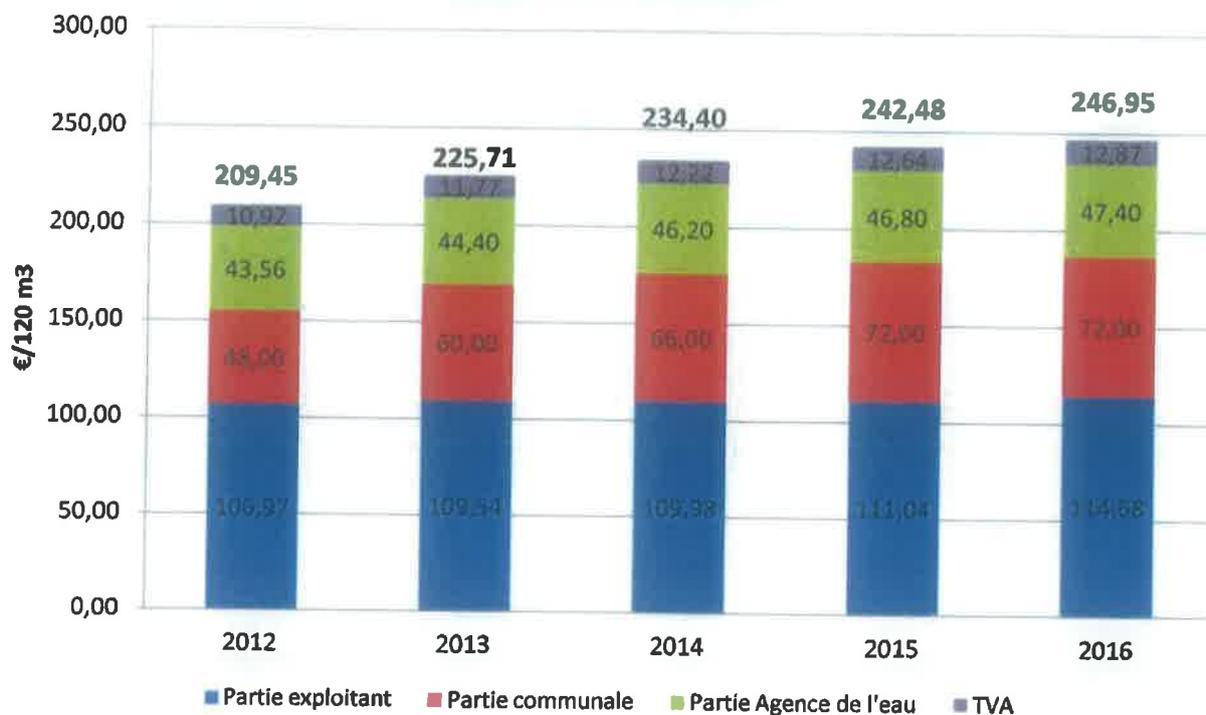
Le montant de la part de la collectivité n'a pas été modifié par le SIEPA depuis le 1^{er} janvier 2015 (il a été fixé par les délibérations n°12 du 23 décembre 2010, n°21 du 5 avril 2012, n° 9 du 20 décembre 2012, n°9 du 28 novembre 2013, n°17 du 14 janvier 2014 et n°5 du 16 décembre 2014).

Le montant global du mètre cube d'eau potable, sur la base de 120 m³/an, a quant à lui, augmenté de 1.84 % cette année du fait de l'augmentation des redevances versées à l'agence de l'eau (1.3%) et de la part de l'exploitant (8.9% pour sa part fixe et 1.4% pour sa part variable).

Pour une consommation moyenne de 120 m³ annuelle, le coût de l'eau potable est de 242.48 €TTC au 1er janvier 2015 et de 246.95 €TTC au 1er janvier 2015 comme le montre le graphique suivant.

Il est à noter qu'un nouveau contrat de Délégation de service Public a été signé par le SIEPA prenant effet le 1^{er} janvier 2016 et prenant en compte le changement de la ressource en eau du syndicat et donc l'exploitation de la nouvelle usine de traitement d'eau potable située sur la commune de Moissac.

COUT DE L'EAU POTABLE



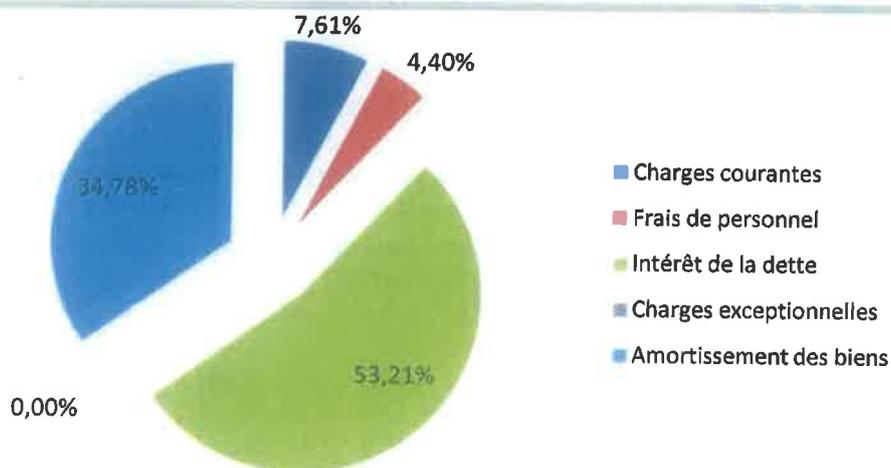
III.2. Réalisations budgétaires 2015

III.2.1. Section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes de fonctionnement liées à l'exploitation du service eau potable sur la commune de Moissac s'élèvent en 2015 respectivement à 206 791.87 et 834 037. 65 euros, établissant de ce fait un excédent de 627 245.69 euros.

Les dépenses :

VENTILATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015



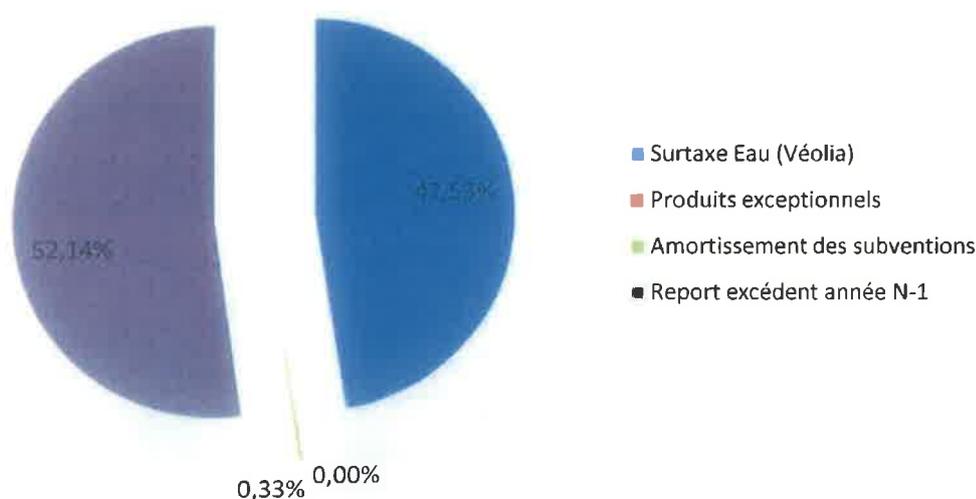
Les dépenses se répartissent comme suit :

	2011	2012	2013	2014	2015
Charges courantes	12 033,85	14 264,04	1 040,20	15 953,01	15 735,43
Frais de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	9 101,18
Intérêt de la dette	35 875,19	39 453,70	44 937,32	39 558,62	110 033,23
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	125,81	0,00	0,00
Dépenses réelles d'exploitation	47 909,04	53 717,74	46 103,33	55 511,63	134 869,84
Amortissement des biens	89 487,24	76 885,00	81 126,95	82 655,28	71 922,03
Dépenses d'ordre	89 487,24	76 885,00	81 126,95	82 655,28	71 922,03
Total dépenses de fonctionnement	137 396,28	130 602,74	127 230,28	138 166,91	206 791,87

Globalement les dépenses de fonctionnement affichent une augmentation de 49.7 % par rapport à 2014. Cette dernière est due à la hausse des charges financières (intérêt de la dette) qui s'explique par l'opération de refinancement de la dette et à la hausse des charges de personnel qui s'explique par le report des frais de personnel affecté au service de l'eau (non réalisé les années précédentes).

Les recettes :

VENTILATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2015



Les recettes réelles d'exploitation sont liées aux produits de l'activité du service de l'eau. Elles proviennent à plus de 47% de la taxe (part de la collectivité) facturée aux usagers pour chaque mètre cube d'eau consommé et pour 52% de l'intégration de l'excédent 2014.

	2011	2012	2013	2014	2015
Surtaxe Eau (Véolia)	264 202,72	282 156,82	324 681,99	373 234,81	396 425,50
Produits exceptionnels			1 771,48	228 985,54	
Recettes réelles d'exploitation	264 202,72	282 156,82	326 453,47	602 220,35	396 425,50
Amortissement des subventions	1 831,00	972,00	1 243,03	2 280,00	2 776,00
Recettes d'ordre	1 831,00	972,00	1 243,03	2 280,00	2 776,00
Report excédent année N-1	266 698,87	122 372,94	28 519,32	0,00	434 836,06
Total recettes de fonctionnement	532 732,59	405 501,76	356 215,82	604 500,35	834 037,56

La surtaxe eau reversée à la commune par Véolia a progressé de plus de 6 % entre 2014 et 2015 du fait de l'augmentation du tarif.

Pour rappel, l'excédent du budget annexe de l'eau de la commune de Moissac avait été intégré en produits exceptionnels en 2014.

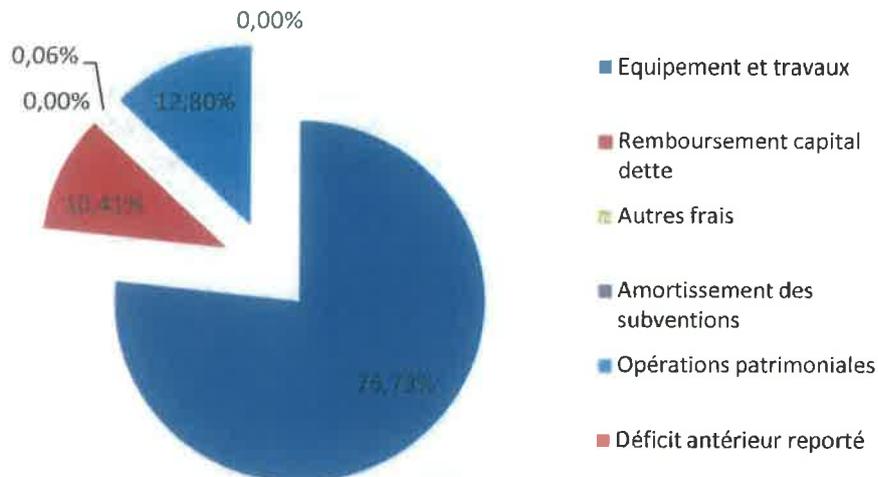
Globalement, les recettes ont augmenté de 38% par rapport à 2014.

III.2.2. Section d'investissement

Les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent en 2015 respectivement à 4 430 223.81 et 4 540 294.94 euros, établissant de ce fait un excédent de 110 071.13 euros.

Les dépenses :

VENTILATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2015



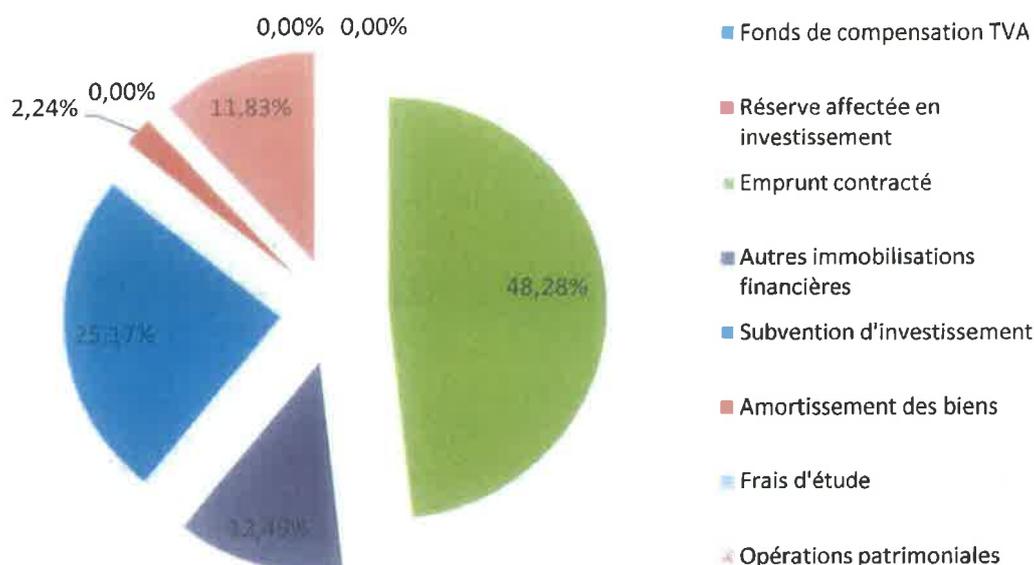
Les dépenses d'investissement, en 2015, proviennent pour plus de 76% des travaux réalisés notamment la construction de l'usine de production d'eau.

	2011	2012	2013	2014	2015
Equipement et travaux	368 513,01	354 287,82	262 789,85	2 506 995,40	3 399 447,18
Remboursement capital dette	60 046,70	64 219,94	71 464,66	70 370,88	460 985,66
Autres frais	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses réelles	428 559,71	418 507,76	334 254,51	2 577 366,28	3 860 432,84
Amortissement des subventions	28 413,10	972,00	1 243,03	2 280,00	2 776,00
Opérations patrimoniales	0,00	0,00	162 854,32	416 382,85	567 014,97
Dépenses d'ordre	28 413,10	972,00	164 097,35	418 662,85	569 790,97
Déficit antérieur reporté	41 511,18	295 964,11	154 078,52	0,00	0,00
Total dépenses d'investissement	498 483,99	715 443,87	652 430,38	2 996 029,13	4 430 223,81

Globalement les dépenses d'investissement ont considérablement augmenté par rapport à 2014 (+47.9%) du fait de la construction de l'usine d'eau potable et au refinancement d'une partie de la dette.

Les recettes :

VENTILATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2015



Les recettes d'investissement se répartissent comme suit :

	2011	2012	2013	2014	2015
Fonds de compensation TVA	6 431,26	11 252,48	0,00	416 382,85	0,00
Réserve affectée en investissement	63 756,78	272 965,37	246 379,70	67 863,91	0,00
Emprunt contracté	0,00	184 000,00	0,00	1 202 500,00	2 192 000,00
Autres immobilisations financières	0,00	0,00	162 854,32	0,00	567 014,97
Subvention d'investissement	16 263,00	16 263,00	67 079,00	695 682,40	1 142 882,00
Recettes réelles	86 451,04	484 480,85	476 313,02	2 382 429,16	3 901 896,97
Amortissement des biens	89 487,24	76 885,00	81 126,95	127 933,94	101 476,07
Frais d'étude	26 581,10	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations patrimoniales	0,00	0,00	162 854,32	370 569,19	536 921,90
Recettes d'ordre	116 068,34	76 885,00	243 981,27	498 503,13	638 397,97
Total recettes d'investissement	202 519,38	561 365,85	720 294,29	2 880 932,29	4 540 294,94

Globalement les recettes ont énormément augmenté par rapport à 2014 (+57.6%) du fait des emprunts réalisés pour la construction de l'usine de production de l'eau, de la subvention de l'agence de l'eau pour cette dernière, des autres immobilisations financières (versements de TVA) et la hausse des recettes d'ordre (opération patrimoniale).

III.3. Perspective d'investissement à compter de 2016

Le réseau d'eau potable

2016 : Renouvellement réseau rue de l'inondation

2017-2019 : Extension du réseau et raccordement de la zone commerciale du Luc nord et ouest suivant le développement de cette dernière

Usine de traitement

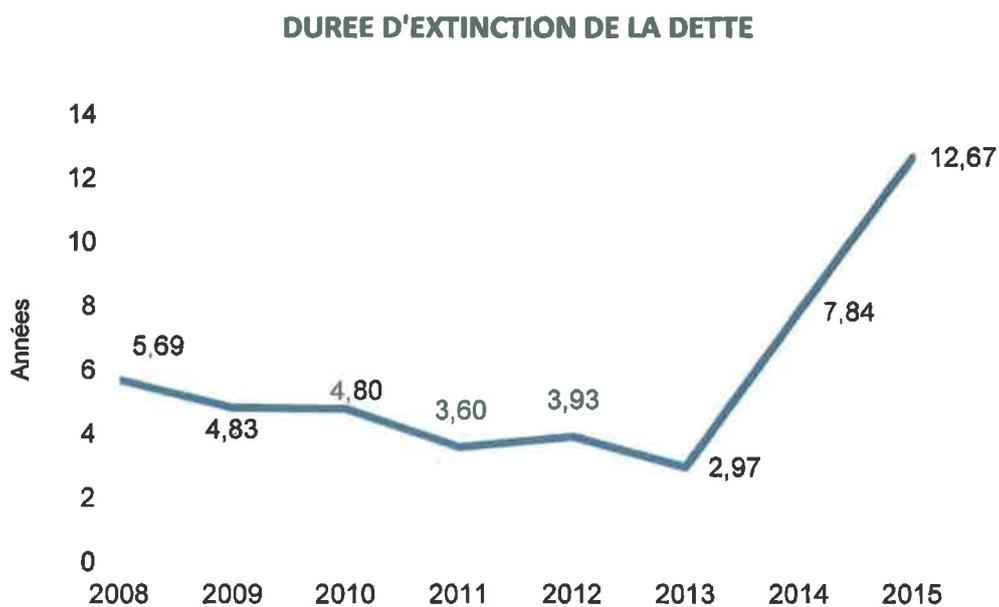
2016 : Poursuite des essais de garantie
Fermeture des puits de captage et sortie de l'inventaire des équipements du SIEPA

III.4. L'état de la dette

L'encours de la dette au 31 décembre 2015 s'élève à 3 314 035.19 euros (cf. l'état de la dette en annexe).

La durée d'extinction de la dette :

Cet indicateur permet de calculer la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service de l'eau si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.



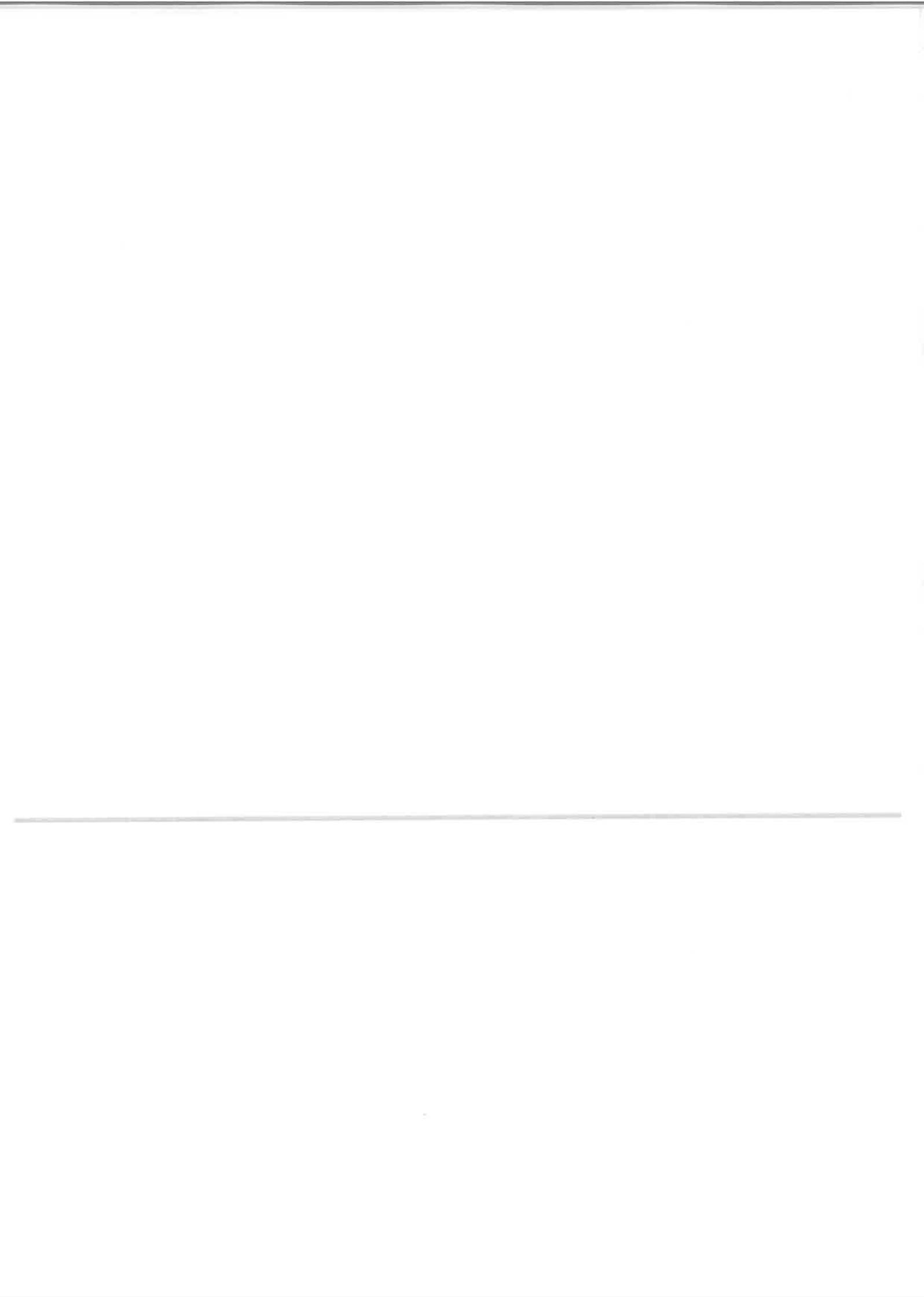
La durée d'extinction de la dette a augmenté en 2015 du fait des emprunts réalisés pour construire l'usine de production d'eau potable et le refinancement d'une partie de la dette.

ANNEXES

Annexe 1 : Etat de la dette sur la commune de Moissac

Annexe 2 : Rapport de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

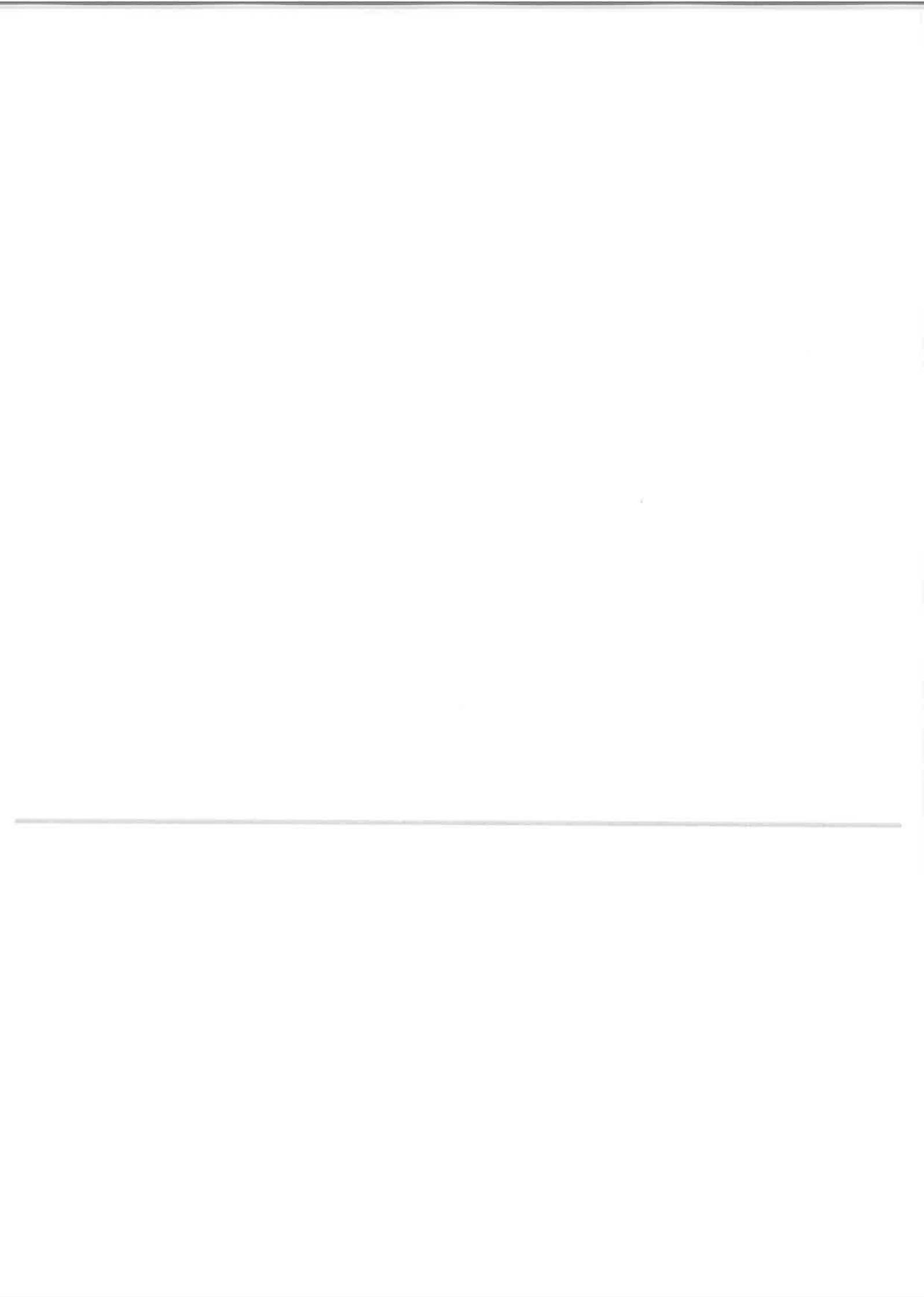
Annexe 3 : Rapport de l'Agence de l'eau

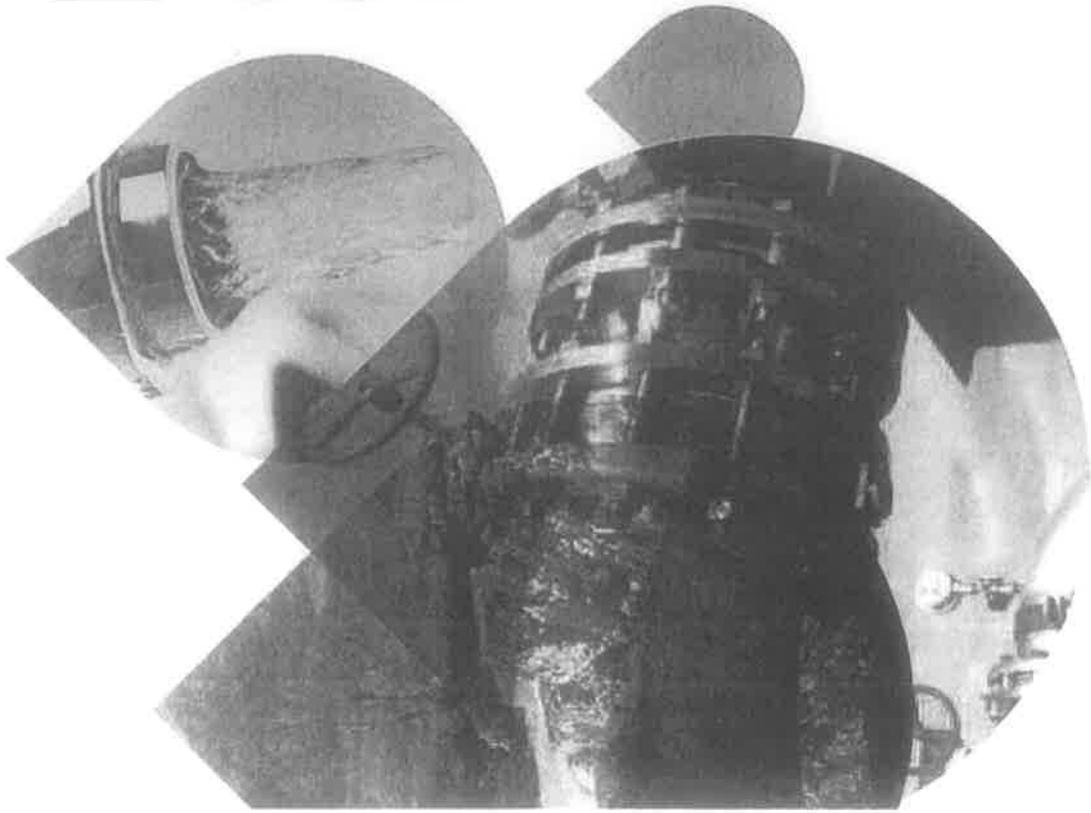


ETAT DE LA DETTE PAR SERVICES

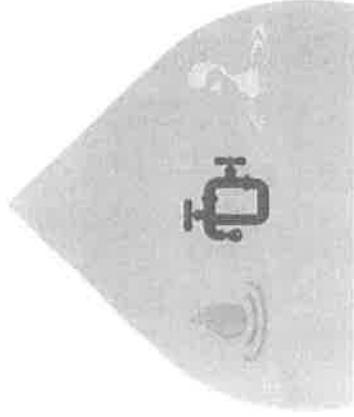
Date : 31/12/2015

SERVICE	Capital global à l'origine	Restant dû global au 31/12/2015	Montants à payer du 31/12/2015 au 31/12/2015			
			Capital	Intérêts	Frais	Total
ASSAINISSEMENT MOISSAC			1 602,27	1 018,21	0,00	2 620,48
5150755 - ASSAIN N407 5150755	167 693,92	15 745,52	0,00	0,00	0,00	0,00
2001184 - 2001184 - ASSAIN N414	358 200,00	31 728,42	0,00	0,00	0,00	0,00
8599208518 - ASSAIN N416 - 8599208518	530 000,00	360 934,12	0,00	0,00	0,00	0,00
07053390 - ASSAIN N417 - 07053390	200 000,00	146 938,32	0,00	0,00	0,00	0,00
ASSAIN N41 - ASSAIN N418	120 000,00	109 191,01	1 602,27	1 018,21	0,00	2 620,48
324 413 - PRET MULTIBUDGET	68 021,96	50 542,24	0,00	0,00	0,00	0,00
MON503903E - EMPRUNT 2015 POUR REFI	1 400 000,00	1 376 666,67	0,00	0,00	0,00	0,00
LIZAC ASSAINISSEMENT			0,00	0,00	0,00	0,00
LIZAC1 - TRANSFERT PRET LIZAC	344 215,29	312 640,73	0,00	0,00	0,00	0,00
SERVICE DE L'EAU MOISSAC		3 314 035,19	0,00	0,00	0,00	0,00
5150865 - EAU N334	22 867,35	2 147,08	0,00	0,00	0,00	0,00
2001185 - 2001185 - EQUIPEMENT	61 000,00	5 403,22	0,00	0,00	0,00	0,00
204981 - MON204981EUR/0208706/001	154 265,00	40 256,19	0,00	0,00	0,00	0,00
23337902 - EAU N337 302053456	45 735,00	12 145,90	0,00	0,00	0,00	0,00
MON223882E - EAU N338 MON223882EUR	193 192,02	85 119,57	0,00	0,00	0,00	0,00
7243210 - EAU 2007 - 001	500 000,00	351 653,35	0,00	0,00	0,00	0,00
324 413 - PRET MULTIBUDGET	68 021,96	50 542,24	0,00	0,00	0,00	0,00
194913 - CREDIT RELAIS USINE EAU POTAI	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4355605 - EMPRUNT USINE DE L'EAU	500 000,00	481 767,64	0,00	0,00	0,00	0,00
CO8565 - PRET BEI USINE DE L'EAU	1 800 000,00	1 785 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX			1 602,27	1 018,21	0,00	2 620,48





Rapport annuel de la **qualité des eaux** destinées à la consommation humaine 2015



Ce rapport reprend l'ensemble des informations disponible sur la filière, de la ressource au robinet du consommateur. Les analyses du contrôle sanitaire réglementaire y sont également présentées. En fin de document, figure une conclusion sanitaire de l'ensemble de la filière.

Sommaire du document

I : Présentation du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

II : La ou les ressource(s)

III : La production

IV : La distribution

V : Conclusion sanitaire de l'ensemble de la filière : ressource(s) - production(s) et distribution.

Annexe 1 - Les résultats statistiques en ressource(s), traitement(s) et distribution

Annexe 2 - Les paramètres(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en ressource(s), traitement(s) et distribution

Annexe 3 : Liste des points de surveillances

Annexe 4 : Lexique (*)

I : Présentation du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Au cours de l'année 2015, il a été réalisé 1 prélèvement(s) en ressource*, 25 prélèvement(s) en production* et 34 prélèvement(s) sur le réseau de distribution*.

Les prélèvements sont réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine conformément à l'article R. 1321-15 précisé par l'arrêté du 21 janvier 2010. Cette surveillance de la qualité des eaux est exercée par l'Agence Régionales de Santé Midi-Pyrénées (ARS*) via ses Délégations Territoriales (DT*).

Les échantillons d'eau sont prélevés et analysés tout au long de l'année sur les points suivants :

- Avant traitement de potabilisation : soit à la ressource* ;
- Après traitement de potabilisation et avant distribution*, soit en production* ;
- En distribution* au niveau des réseaux publics (habitations, lieux publics,...).

Le nombre de prélèvements annuels réalisés sur la ressource*, la production* et la distribution* est défini réglementairement en fonction de la population desservie et des débits prélevés.

L'ARS* Midi-Pyrénées planifie et définit le programme du contrôle sanitaire. Elle mandate le LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE HAUTE-GARONNE, LAUNAGUET pour prélever et analyser les eaux destinées à la consommation humaine sur l'ensemble du département : TARN ET GARONNE.

Ce laboratoire est agréé par le ministère en charge de la santé pour le contrôle des eaux destinées à la consommation humaine et accrédité par le COFRAC* (Comité Français d'Accréditation). Il a été retenu par l'ARS* dans le cadre du marché public de contrôle des eaux destinées à la consommation humaine de 2011.

II : La ou les ressource(s)

L'eau provient des ressources* suivantes :

- PUIES DES PONTS ET CHAUSSEES..... (eau souterraine)
- PUIES DU LUC..... (eau souterraine)
- PUIES MONNIE..... (eau souterraine)

Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine :

Année 2015

La situation administrative des captages*

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection* autour des captages* d'eau potable et la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages* antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante.

L'absence de mise en place de périmètres de protection* peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage* du captage*, plus particulièrement à compter du 4 janvier 1997 (circulaire n° 9712 du 2 janvier 1997).

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage* :

Il appartient au maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P*) et d'autorisation au titre du code de la santé publique a été signé par le Préfet, que les documents d'urbanisme (P.L.U*) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P et que celles-ci sont respectées.*

Etat d'avancement de la procédure administrative de protection des ressources*

Installation	Commune d'implantation	Code BSS*	Date avis hydrogéologique	Date de l'avis du CODERST*	Date de la D.U.P	Etat de la procédure administrative
PUITS DES PONTS ET CHAUSSEES	MOISSAC	09045X0003				Captage non autorisé au titre du Code de la Santé Publique
PUITS DU LUC	MOISSAC	09045X0032	29/01/1990	23/10/2001	16/11/2001	Procédure terminée
PUITS MONNIE	MOISSAC	09301X0147	25/09/1998	23/10/2001	16/11/2001	Procédure terminée

Les principaux paramètres mesurés en ressource* et production*

Les paramètres microbiologiques

La réglementation prévoit la recherche de bactéries témoins d'une pollution de la ressource* ou du réseau de production* (traceurs de présence potentielle de germes responsables de maladies plus ou moins graves telles que gastro-entérite, hépatite A, parasitose, ...). La présence de bactéries de type coliformes et sulfito-réductrices en sortie de production révèle un dysfonctionnement de la désinfection. Aussi, en leur présence, il est indispensable de corriger le traitement et de vérifier l'état des installations en distribution.

Les paramètres chimiques

Nitrates : ils sont présents à l'état naturel dans les sols comme résidus de l'activité biologique (végétaux, animaux et humains), à des teneurs voisines de 5 mg/L dans les eaux naturelles. Des apports excessifs ou mal maîtrisés de matières fertilisantes peuvent être à l'origine d'une augmentation de la concentration dans les ressources. La teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg/L afin d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes.

Dureté : ce paramètre est exprimé en degrés français (°f) et traduit la teneur en calcium et magnésium de l'eau. Il qualifie l'eau de très douce (TH < 10°f) à très dure (TH > 30 °f).

Équilibre calcocarbonique : le Code de la Santé Publique impose l'absence d'agressivité de l'eau dans les références de qualité. Le pH doit être maîtrisé de façon à obtenir un pH final légèrement supérieur au pH d'équilibre et ainsi éviter une redissolution du plomb dans l'eau lorsque ce dernier est présent dans les réseaux (internes ou branchements). Interprétation des résultats :

- 0 : eau incrustante,
- 1 : eau légèrement incrustante,
- 2 : eau à l'équilibre,
- 3 : eau légèrement agressive,
- 4 : eau agressive.

Fluor : cet oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Sans excéder la limite de qualité, des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Lorsque l'eau est peu fluorée (<500 µg/L), un apport complémentaire sous forme de sel de cuisine fluoré ou de comprimés peut vous être recommandé.

Arsenic : dans l'eau, l'arsenic provient principalement de la dissolution naturelle des minéraux. Il a été démontré un lien entre la présence d'arsenic et les cancers (peau, foie, vessie, rein, poumon,...).

Pesticides : des produits phytosanitaires peuvent être présents dans les ressources. Au minimum, 178 molécules sont recherchées dont l'atrazine, ses dérivés et différentes familles parmi les plus utilisées dont les organo-chlorés, les amides, les triazoles, les carbamates... Cette liste est régulièrement mise à jour pour tenir compte des molécules utilisées localement.

La majorité des paramètres possèdent des limites et références de qualité qui permettent de les qualifier en conforme ou non conforme : Les limites de qualité portent sur des paramètres qui peuvent porter atteinte à la santé par des effets immédiats ou à plus ou moins long terme. Les références de qualité permettent un suivi des installations et peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement du traitement ou de la distribution.

Bilan synthétique des analyses effectuées sur l'eau brute : en ressource*

Sur la période, 1 prélèvement(s) a (ont) été réalisé(s) sur les ressources* alimentant l'unité de distribution*.

Bactériologie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	0	0,0
Référence	0	0,0

Physicochimie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	0	0,0
Référence	0	0,0

Le détail par paramètre des analyses non conformes figure dans l'annexe 2 - partie ressource.

III : La production

La production* regroupe les activités de puisage dans le milieu naturel d'eaux souterraines (ESO*) et superficielles (ESU*), ainsi que le traitement et le transport des eaux jusqu'au réseau de distribution*.

Liste des stations de traitement production (TTP*) et leur type de traitement :

- STATION DES PONTS&CHAUSSEES..... (MOISSAC)..... TRAITEMENT PHYS. SIMPLE & DESINFEC.
- STATION DU LUC..... (MOISSAC)..... TRAITEMENT PHYS. SIMPLE & DESINFEC.
- STATION MONNIE..... (MOISSAC)..... TRAITEMENT PHYS. SIMPLE & DESINFEC.

Bilan synthétique des analyses effectuées sur l'eau en production*

Sur la période, 25 prélèvement(s) a (ont) été réalisé(s) sur les TTP* alimentant l'unité de distribution (UDI*).

Bactériologie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	0	0,0
Référence	0	0,0

Physicochimie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	6	24,0
Référence	0	0,0

Le détail par paramètre des analyses non conformes figure dans l'annexe 2 - partie production.

IV : La distribution*

Depuis les usines de traitements productions (TTP*) ou des réservoirs (STK*), l'eau est acheminée par les réseaux de distribution*. Sa qualité est contrôlée tout au long du réseau public jusqu'au robinet du consommateur. Ce contrôle est organisé par "unité de distribution", correspondant à un ensemble de canalisations liées par continuité hydraulique et alimentées par une eau de même qualité.

Les principaux paramètres mesurés en distribution*

Les paramètres de désinfections (bioxyde ou chlore) : en application du plan vigipirate renforcé, les teneurs en chlore dans l'eau distribuée ont été augmentées depuis octobre 2001 pour atteindre un résiduel de 0,1mg/L au robinet du consommateur. Le chlore est agent désinfectant qui garantit à l'eau une bonne qualité bactériologique.

Les paramètres bactériologiques : la conformité sanitaire de ces paramètres est établie sur la base du respect des limites de qualité. Celles-ci concernent l'absence de bactéries indicatrices de contamination fécales en réseau de distribution* (E. Coli, Enterocoque).

Les paramètres physicochimiques : entre autre il s'agit de la température, du pH, de la conductivité, de l'ammonium,...

Sont recherchés sur ce réseau, les principaux paramètres susceptibles de se modifier au cours de la distribution.

Synthèse des analyses effectuées sur l'eau en distribution*

Sur la période, 34 prélèvement(s) a (ont) été réalisé(s) sur l'unité de distribution.

Bactériologie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	0	0,0
Référence	1	2,9

Physicochimie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	0	0,0
Référence	1	2,9

Le détail par paramètre des analyses non conformes figure dans l'annexes 2 - partie distribution.

Annexe 1 - Résultats en ressource

Les tableaux suivant récapitulent les valeurs minimales, moyennes et maximales des paramètres mesurés sur l'eau des installations et leur pourcentage de non conformité.

Le nombre de mesure(s) correspond au nombre de prélèvement(s). Néanmoins, dans le cadre de l'analyse du pH, ce paramètre est mesuré deux fois : lors du prélèvement et à son arrivée au laboratoire.

Lorsque le laboratoire ne détecte pas le paramètre recherché, le rendu de l'analyse est notée <SD : inférieur au seuil de détection de la méthode d'analyse. Ce seuil de détection est spécifique à chaque paramètre et proche de zéro.

Le pourcentage de non conformité est calculé pour les paramètres dont la valeur a dépassée les références ou les limites maximales de qualité.

PUITS DES PONTS ET CHAUSSEES

Nom du paramètre	L/ T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	1	<SD	<SD	<SD		4	0	0,0 %	0	0,0 %
Arsenic	L	µg/l	1	2	2	2		100	0	0,0 %	0	0,0 %
Carbone organique total	L	mg/L C	1	0,6	0,6	0,6		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	L	qualit.	1	2	2	2			0	0,0 %	0	0,0 %
Fluorures mg/L	L	mg/L	1	0,19	0,19	0,19			0	0,0 %	0	0,0 %
Manganèse total	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD			0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	1	16	16	16		100	0	0,0 %	0	0,0 %
pH	L	unité pH	1	7,2	7,2	7,2			0	0,0 %	0	0,0 %
Total des pesticides analysés	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD		5	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélométrique NFU	L	NFU	1	<SD	<SD	<SD			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unité pH	1	7	7	7			0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	1	16	16	16		25	0	0,0 %	0	0,0 %

T : Mesure réalisée sur le terrain / L : Mesure réalisée en laboratoire / <SD : Inférieur au seuil de détection / NC : Non conforme

Annexe 1 - Résultats en production

STATION DES PONTS&CHAUSSEES

Nom du paramètre	LT	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence -valeur maxi	Limite -valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Aluminium total	L	µg/l	2	<SD	<SD	<SD	200		0	0.0 %	0	0.0 %
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	5	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0.0 %	0	0.0 %
Arsenic	L	µg/l	2	2	2	2		10	0	0.0 %	0	0.0 %
Carbone organique total	L	mg/L C	5	0,4	0,6	0,7	2		0	0.0 %	0	0.0 %
Équilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	L	qualit.	2	2	2	2	2		0	0.0 %	0	0.0 %
Fluorures mg/L	L	mg/L	2	0,2	0,21	0,21		1,5	0	0.0 %	0	0.0 %
Manganèse total	L	µg/l	2	<SD	<SD	<SD	50		0	0.0 %	0	0.0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	5	15	16,4	18		50	0	0.0 %	0	0.0 %
pH	L	unité pH	3	7,2	7,2	7,2	9		0	0.0 %	0	0.0 %
Sodium	L	mg/L	2	26	26	26	200		0	0.0 %	0	0.0 %
Sulfates	L	mg/L	5	50	53,4	57	250		0	0.0 %	0	0.0 %
Total des pesticides analysés	L	µg/l	2	<SD	<SD	<SD		0,5	0	0.0 %	0	0.0 %
Trihalométhanes (4 substances)	L	µg/l	2	3,4	3,4	3,4		100	0	0.0 %	0	0.0 %
Turbidité néphéométrique NFU	L	NFU	5	<SD	0,06	0,3	2		0	0.0 %	0	0.0 %
Chlore libre	T	mg/LCl2	5	0,38	0,44	0,54			0	0.0 %	0	0.0 %
Chlore total	T	mg/LCl2	5	0,43	0,49	0,57			0	0.0 %	0	0.0 %
pH	T	unité pH	2	6,9	7	7,1	9		0	0.0 %	0	0.0 %
Température de l'eau	T	°C	5	14	16,2	19	25		0	0.0 %	0	0.0 %

Annexe 1 - Résultats en production

STATION DU LUC

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Aluminium total µg/l	L	µg/l	2	<SD	<SD	<SD	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	5	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Arsenic	L	µg/l	2	<SD	<SD	<SD		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Carbone organique total	L	mg/L C	5	0,5	0,7	0,8	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	L	qualit.	2	1	1,5	2	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Fluorures mg/L	L	mg/L	2	0,15	0,16	0,17		1,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Manganèse total	L	µg/l	2	4	5,5	7	50		0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	5	3	3,2	4		50	0	0,0 %	0	0,0 %
pH	L	unité pH	3	7	7,07	7,1	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Sodium	L	mg/L	2	25	25	25	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Sulfates	L	mg/L	5	34	37,4	40	250		0	0,0 %	0	0,0 %
Total des pesticides analysés	L	µg/l	2	0,05	0,06	0,06		0,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Trihalométhanes (4 substances)	L	µg/l	2	<SD	0,47	0,94		100	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélobimétrique NFU	L	NFU	6	<SD	0,08	0,3	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore libre	T	mg/LCl2	6	0,17	0,57	0,82			0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore total	T	mg/LCl2	6	0,24	0,63	0,88			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unité pH	2	6,9	7,05	7,2	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	6	15	15,17	16	25		0	0,0 %	0	0,0 %

Annexe 1 - Résultats en production

STATION MONNIE

Nom du paramètre	LT	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC+ référence	% NC+ référence	Nombre NC+ limite	% NC+ limite
Aluminium total µg/l	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	2	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Arsenic	L	µg/l	1	2	2	2		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Carbone organique total	L	mg/L C	2	0,5	0,6	0,7	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	L	qualit.	1	2	2	2	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Fluorures mg/L	L	mg/L	1	0,21	0,21	0,21	50	1,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Manganèse total	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD	50		0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	2	18	19	20		50	0	0,0 %	0	0,0 %
pH	L	unité pH	1	7,1	7,1	7,1	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Sodium	L	mg/L	1	34	34	34	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Sulfates	L	mg/L	2	55	58	61	250		0	0,0 %	0	0,0 %
Total des pesticides analysés	L	µg/l	6	<SD	0,06	0,11		0,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Trihalométhanes (4 substances)	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD		100	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélométrique NFU	L	NFU	2	<SD	0,05	0,1	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore libre	T	mg/LCl2	2	0,23	0,26	0,28			0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore total	T	mg/LCl2	2	0,27	0,29	0,3			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unité pH	1	7	7	7	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	2	14	14	14	25		0	0,0 %	0	0,0 %

T : Mesure réalisée sur le terrain / L : Mesure réalisée en laboratoire / <SD : inférieur au seuil de détection / NC : Non conforme

Annexe 1 - Résultats en distribution

MOISSAC CENTRE ET OUEST (UDI)

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	15	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	L	n/mL	15	0	0	2			0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	L	n/mL	15	0	20	600			0	0,0 %	0	0,0 %
Bactéries coliformes /100ml-MS	L	n/100mL	15	0	0	0	0		0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	L	n/100mL	2	0	0	0	0		0	0,0 %	0	0,0 %
Entérocoques /100ml-MS	L	n/100mL	15	0	0	0			0	0,0 %	0	0,0 %
Escherichia coli /100ml -MF	L	n/100mL	15	0	0	0			0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	2	15	15,5	16			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	L	unité pH	15	7,2	7,39	8	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Trihalométhanes (4 substances)	L	µg/l	1	5,9	5,9	5,9		100	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélobimétrique NFU	L	NFU	15	<SD	0,07	0,6	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore libre	T	mg/LCl2	15	0,05	0,33	0,54			0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore total	T	mg/LCl2	15	0,08	0,39	0,6			0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	15	10	18	25	25		0	0,0 %	0	0,0 %

Annexe 1 - Résultats en distribution

MOISSAC LIZAC (UDI)

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	10	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	L	n/mL	11	0	28	622			0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	L	n/mL	11	0	44	978			0	0,0 %	0	0,0 %
Bactéries coliformes /100ml-MS	L	n/100mL	11	0	0	0	0		0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	L	n/100mL	2	0	0	0	0		0	0,0 %	0	0,0 %
Entérocoques /100ml-MS	L	n/100mL	11	0	0	0	0		0	0,0 %	0	0,0 %
Escherichia coli /100ml -Mf	L	n/100mL	11	0	0	0	0		0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	1	16	16	16			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	L	unité pH	10	7,1	7,32	7,7	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Trihalométhanes (4 substances)	L	µg/l	1	6,6	6,6	6,6		100	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphelométrique NFU	L	NFU	11	<SD	0,16	1,4	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore libre	T	mg/LCl2	11	0,07	0,28	0,55			0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore total	T	mg/LCl2	11	0,11	0,35	0,59			0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	11	10	17,09	24	25		0	0,0 %	0	0,0 %

Annexe 1 - Résultats en distribution

MOISSAC VILLE MELANGE (UDI)

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesures(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	7	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aé. revivifiables à 22°-68h	L	n/mL	8	0	0	0			0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aé. revivifiables à 36°-44h	L	n/mL	8	0	15	234			0	0,0 %	0	0,0 %
Bactéries coliformes /100ml-MS	L	n/100mL	8	0	0	2	0		1	12,5 %	0	0,0 %
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	L	n/100mL	2	0	0	0	0		0	0,0 %	0	0,0 %
Entérocoques /100ml-MS	L	n/100mL	8	0	0	0		0	0	0,0 %	0	0,0 %
Escherichia coli /100ml -MF	L	n/100mL	8	0	0	0		0	0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	1	18	18	18		50	0	0,0 %	0	0,0 %
pH	L	unité pH	7	7,1	7,17	7,3	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélobimétrique NFU	L	NFU	8	<SD	0,08	0,4	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore libre	T	mg/LCl2	8	<SD	0,17	0,43			0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore total	T	mg/LCl2	8	<SD	0,22	0,55			0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	8	13	18,5	28	25		1	12,5 %	0	0,0 %

T : Mesure réalisée sur le terrain / L : Mesure réalisée en laboratoire / <SD : Inférieur au seuil de détection / NC : Non conforme

Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en traitement

Nom de l'installation ayant rencontrée au moins une non conformité au cours de la période : **STATION MONNIE - MOISSAC**

Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
08/01/2015	00052297	MOISSAC	SORTIE STATION MONNIE	ROBINET INTERIEUR	0,11				0,1
08/07/2015	00053030	MOISSAC	SORTIE STATION MONNIE	ROBINET INTERIEUR	0,15				0,1
06/08/2015	00053150	MOISSAC	SORTIE STATION MONNIE	ROBINET INTERIEUR	0,24				0,1
10/09/2015	00053264	MOISSAC	SORTIE STATION MONNIE	ROBINET INTERIEUR	0,30				0,1
27/10/2015	00053348	MOISSAC	SORTIE STATION MONNIE	ROBINET INTERIEUR	0,30				0,1
05/11/2015	00053438	MOISSAC	SORTIE STATION MONNIE	ROBINET INTERIEUR	0,23				0,1

Paramètre non conforme

Paramètre faisant l'objet d'un suivi spécifique

Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en distribution

Nom de l'installation ayant rencontrée au moins une non conformité au cours de la période : **MOISSAC VILLE MELANGE (UDI) - MOISSAC**

Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu du PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (min) :	Référence de qualité (max) :	Limite de qualité (min) :	Limite de qualité (max) :
27/10/2015	00053349	MOISSAC	QUARTIER CADOSSANG (AVANT NOUVELLE TTP15	Stade cadossang rbt extérieur	1		0		

Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu du PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (min) :	Référence de qualité (max) :	Limite de qualité (min) :	Limite de qualité (max) :
08/07/2015	00053031	MOISSAC	QUARTIER CADOSSANG (AVANT NOUVELLE TTP15	Valette primeurs robinet lavabo	28		25		

Paramètre non conforme
Paramètre faisant l'objet d'un suivi spécifique

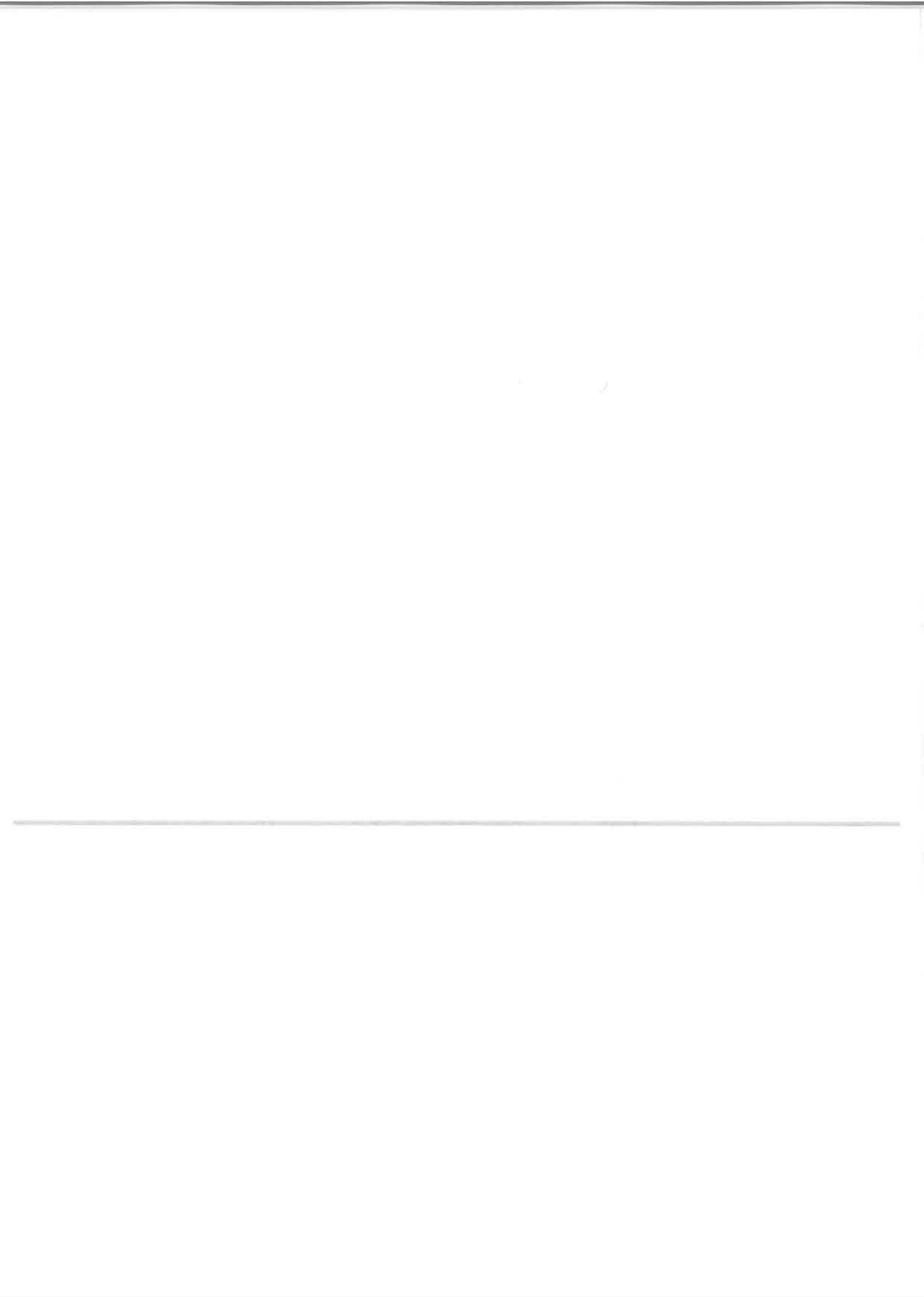
Annexe 3 : Liste des points de surveillances

Les installations en ressource :	Noms des points de surveillance :	Lieux et communes des points de surveillances :
PUITS DES PONTS ET CHAUSSEES	PUITS DES PONTS ET CHAUSSEES	PRISE EAU BRUTE - MOISSAC
Les installations en production :	Noms des points de surveillance :	Lieux et communes des points de surveillances :
STATION DES PONTS&CHAUSSEES	SORTIE STATION PONTS&CHAUSSEES	DANS LA STATION - MOISSAC
STATION DU LUC	SORTIE STATION DU LUC	ROBINET DANS LA STATION - MOISSAC
STATION MONNIE	SORTIE STATION MONNIE	ROBINET INTERIEUR - MOISSAC
Les installations en distribution :	Noms des points de surveillance :	Lieux et communes des points de surveillances :
MOISSAC CENTRE ET OUEST (UDI)	CENTRE VILLE (AVANT NOUVELLE TTP 2015)	MAIRIE OU LA POSTE - MOISSAC
MOISSAC CENTRE ET OUEST (UDI)	QUARTIER CALVAIRE, MATALY (AVANT TTP 15)	CARMEL OU ECOLE DE MATALY - MOISSAC
MOISSAC LIZAC (UDI)	QUARTIER LA MEGERE(AVANT NOUVELLE TTP 15	ECOLE DE LA MEGERE - MOISSAC
MOISSAC LIZAC (UDI)	QUARTIER MONTECOT (AVANT TTP 2015)	REPRISE MONTECOT - MOISSAC
MOISSAC LIZAC (UDI)	QUARTIER SAINT BENOIT (AVANT TTP 2015)	ECOLE MATERNELLE SAINT BENOIT - MOISSAC
MOISSAC VILLE MELANGE (UDI)	QUARTIER CADOSSANG (AVANT NOUVELLE TTP15	ECOLE DE SARLAC OU BUREAU VEOLIA - MOISSAC

- ARS : Agence Régionale de Santé
- B.S.S (code) : correspond au code national du dossier de l'ouvrage souterrain au sein de la Banque nationale du Sous-Sol du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).
- Captage (CAP) : Point de puisage de l'eau brute dans le milieu naturel
- CODERST : Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques
- COFRAC : Comité Français d'ACcréditation
- Distribution : Réseaux publics et habitations
- DT : Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé
- D.U.P : Déclaration d' Utilité Publique
- Eau souterraine (ESO) : Eau se trouvant sous la surface du sol notamment dans une nappe
- Eau superficielle (ESU) : Eau de surface : lac, rivière,...
- Exploitant : Organisme auquel est confiée l'exploitation des installations de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)
- Maître d'ouvrage (MO) : Organisme auquel appartiennent les installations de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)
- Mélange de captage (MCA) : Point où des eaux provenant de plusieurs captages sont mélangées
- Périmètre de protection : Il caractérise l'existence d'un périmètre de protection autour d'un captage d'eau potable. Ce périmètre peut être immédiat, proche ou éloigné (Cette notion de périmètre de protection peut être autre que caractériser l'état d'avancement des procédures de mise en oeuvre des périmètres de protection)
- Point de surveillance (PSV) : Point (ou zone de surveillance réputée homogène) dans une installation matérielle qui peut faire l'objet d'un prélèvement
- Point de surveillance principal (PSP) : Toute installation principale possède un seul point de surveillance principal
- Point de surveillance secondaire (PSS) : Une installation principale peut comporter plusieurs points de surveillances secondaires.
- Production : Eau traitée et potabilisée avant distribution
- Réservoir ou Stockage (STK) : Dispositif de stockage constituant une installation secondaire pouvant appartenir soit à une station de traitement production, soit à une unité de distribution
- Ressource : Eau prélevée avant potabilisation
- Sise - eaux : Système d'Information des services Santé Environnement
- Station de Traitement production (TTP) : Installation principale dont l'objet est de permettre la caractérisation des données administratives et techniques relatives à la mise en distribution d'une eau traitée.
- Unité de distribution (UDI) : Ensemble de tuyaux connexes de distribution dans lesquels la qualité de l'eau est réputée homogène, faisant partie d'une même UGE donc gérée par un seul et même exploitant et maître d'ouvrage.
- Unité de gestion et d'exploitation (UGE) : Ensemble d'installations gérées par un même maître d'ouvrage et un même exploitant

IV : Conclusion sanitaire de l'ensemble de la filière : ressource - production et distribution.

La commune de Moissac produit l'eau destinée à la consommation humaine à partir de trois puits jusqu'en décembre 2015. Les stations ne possèdent pas de module de traitement des pesticides. Les résultats du contrôle sanitaire montrent que la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, produite et distribuée sur les communes de Moissac et de Lizac, est conforme aux normes en vigueur excepté pour l'eau produite au puits de Monnié. La limite de qualité réglementaire concernant les pesticides par molécule individualisée (0,1 µg/l) a été dépassée à la station de Monnié : présence de boscalid. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a déterminé qu'une eau contenant moins de 120 µg/l de boscalid n'entraîne aucun effet néfaste sur la santé en l'état actuel des connaissances. L'eau produite au puits Monnié est distribuée en mélange avec l'eau produite au puits du Luc et la teneur en pesticides en distribution est abaissée du fait de cette dilution. Par ailleurs, il a été relevé une température de l'eau élevée début juillet et une non-conformité aux références de qualité pour le paramètre coliformes totaux dans un prélèvement du 27 octobre 2015; cette non-conformité n'a pas entraîné de restriction de consommation de l'eau. La nouvelle station de production d'eau potable a été mise en service en décembre 2015 et les données analytiques la concernant n'apparaissent pas dans ce rapport.



Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

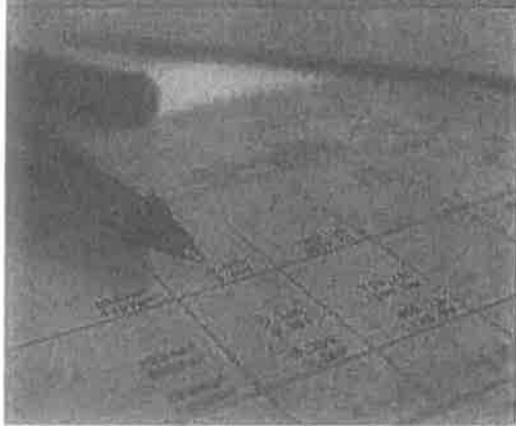
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2016
CHIFFRES 2015

L'agence de l'eau vous informe

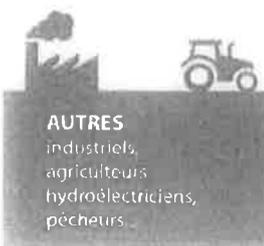


paie le service d'eau potable
et de dépollution des eaux usées



l'agence de l'eau
redistribue l'argent sous
forme d'aides en finançant
des actions prioritaires
pour la protection de l'eau.

revèrse la part de la facture
d'eau des ménages
(en moyenne 20 % de la facture d'eau)



paient l'impôt
sur l'eau de type
"pollueur-payeur"

LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2013, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de **3,89 € TTC/m³**.

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA.

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

En 2015, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 257 M€ dont 212 M€ en provenance de la facture d'eau.

* En 2014, la redevance de pollution payée par les industriels et les activités économiques concernées a augmenté de 10,5% par rapport à 2013. Cette augmentation est due à la mise en œuvre de la directive européenne sur l'eau.



3,30 €
de redevance de pollution payée par les industriels et les activités économiques concernées



74,00 €
de redevance de pollution domestique payée par les abonnés



0,10 €
de redevance de pollution payée par les éleveurs

100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2015

8,40 €
de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les collectivités*



6,20 €
de redevance de pollution diffuse payée par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutée sur le prix des produits



7,30 €
de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les activités économiques (dont les kriganis)



0,70 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique payée par les usagers concernés (pêcheurs)

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2015 ?
(valeurs pour 100 € perçus)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales, ...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs, ...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin Adour-Garonne, ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



1,40 €
pour la solidarité humanitaire



11,70 €
pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseau de surveillance des eaux, éducation, information)



41,00 €
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales, dont 11 € pour la solidarité envers les communes rurales, et 13 € de primes de résultat à la performance épuratoire



6,50 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau

100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2015

11,50 €
pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable, dont 6,20 € pour la solidarité envers les communes rurales



5,20 €
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture



18,50 €
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques, en particulier, des cours d'eau - renaturation, continuité écologique - et des zones humides



4,20 €
gestion quantitative de la ressource en eau

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2015 ?

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2015 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

- 12 nouvelles stations d'épuration de plus de 2000 Équivalents Habitants (EH) ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 127000 EH.
- Plus de 3000 installations d'assainissement non collectif ont été financées, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- 124 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- 47 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- le bassin compte 57 captages prioritaires « Grenelle » (sur les 500 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les 3 autres captages (département des Deux-Sèvres) ne font pas l'objet d'action particulière car les collectivités ont prévu leur abandon.
- 6 nouveaux Plans d'Actions Territoriaux (PAT) ont été validés en 2015 dont 5 autour de captages « Grenelle » (Gimone, Arnoult, Chancelée, Coulonge-St Hyppolyte et Civray) permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement (détermination des captages, des aires d'alimentation et mise en place des plans d'action).

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2015, près de 36 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1500 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 56 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique sur les cours d'eau (poissons, sédiments).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- En 2015, plus de 80 % des investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau dont l'état est jugé dégradé.
- La réduction des pollutions a ainsi porté en 2015 :
 - sur plus de 1 740 tonnes de DCO*
 - sur près de 2,4 tonnes de substances dangereuses.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 34 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité urbain/rural.
- À l'international, 35 projets de solidarité ont été soutenus dans 19 pays différents.

* Demande Chimique en Oxygène



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Toutes six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1700 collaborateurs et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes natures et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

Le cours d'eau principal
du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral de 420 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparé.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les 6 917 communes, 1 453 seulement ont plus de 400 habitants et 35 plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 05 61 36 37 38
Fax 05 61 36 37 28

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERL)
© avril 2016, agence de l'eau Adour-Garonne - Crédits photos : F. Dancourt, N. Leclerc.



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

NOUVEAUTÉ 2016

→ QUELS POISSONS PEUPLENT NOS RIVIÈRES ?



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android

LES
AGENCES
DE L'EAU

